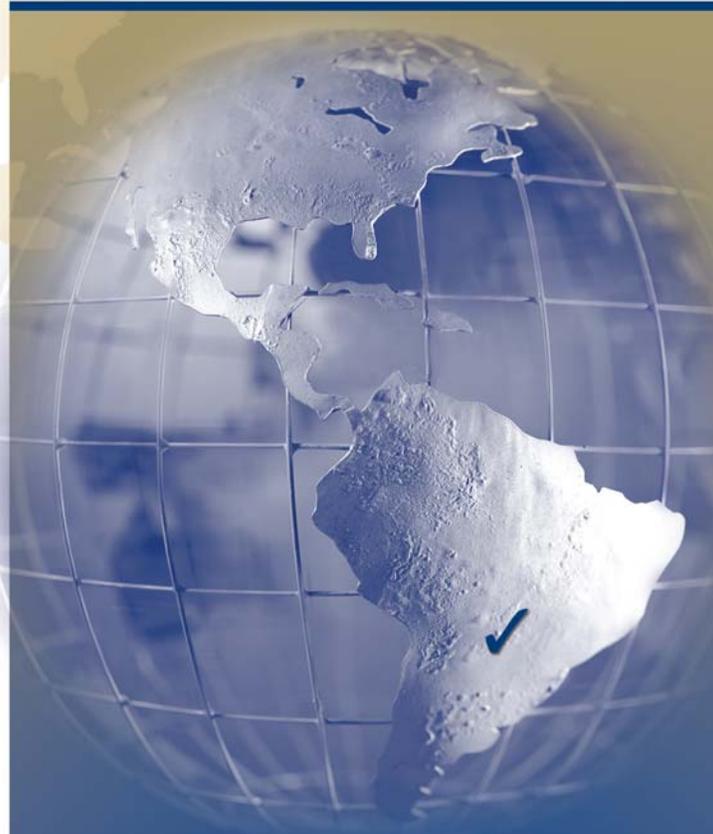




## ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU PARAGUAY

20 AVRIL 2008

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE



Confédération parlementaire  
des Amériques



## **ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU PARAGUAY**

**20 AVRIL 2008**

### **RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE**

**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION.....</b>	<b>4</b>
<b>2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION .....</b>	<b>5</b>
<b>3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL.....</b>	<b>5</b>
<b>4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 20 AVRIL 2008 .....</b>	<b>7</b>
4.1 LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET LE SYSTÈME ÉLECTORAL .....	7
4.2 LA LOI ÉLECTORALE .....	9
4.3 LES AUTORITÉS ET ORGANISMES ÉLECTORAUX.....	10
4.4 LES OPÉRATIONS DE VOTE.....	12
<b>5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN.....</b>	<b>16</b>
5.1 ARRIVÉE DE LA MISSION ET ACCRÉDITATION DE SES MEMBRES.....	16
5.2 LES RENCONTRES DE TRAVAIL AVEC DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS ET D'ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL .....	16
<b>6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN .....</b>	<b>25</b>
6.1 COMPOSITION ET DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPES D'OBSERVATEURS DE LA COPA .....	25
6.2 LES ÉLÉMENTS OBSERVÉS.....	27
<b>7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA .....</b>	<b>28</b>
7.1 LES TABLES DE VOTE.....	28
7.2 LE MATÉRIEL ÉLECTORAL .....	29
7.3 LES PLAINTES .....	30
7.4 LES OBSERVATIONS GÉNÉRALES.....	30
7.5 LE DÉPOUILLEMENT ET LE DÉCOMPTE DES SUFFRAGES .....	31
<b>8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION .....</b>	<b>31</b>
<b>9. LES ANNEXES.....</b>	<b>34</b>
ANNEXE I – LETTRE D'INVITATION .....	35
ANNEXE II – RÉOLUTION .....	36
ANNEXE III – LETTRE D'ACCEPTATION.....	37
ANNEXE IV – LETTRE DE DÉSIGNATION .....	39
ANNEXE V – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 AVRIL 2008.....	41
ANNEXE VI – PROGRAMME.....	42
ANNEXE VII – GRILLE DE L'OBSERVATEUR .....	45
ANNEXE VIII – COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 AVRIL 2008.....	49

## INTRODUCTION

Fondée en 1997, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) est une organisation interparlementaire qui réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.

Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Afin de donner cet appui à la démocratie, la COPA souhaite prendre une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain.

Ainsi, du 16 au 21 avril 2008, une délégation de parlementaires de la COPA s'est rendue au Paraguay, plus précisément à Asunción et dans le département Central, afin d'y observer les élections générales du 20 avril et de témoigner du déroulement de celles-ci.

Le savoir-faire et l'expertise que la COPA a su développer au fil des années dans le domaine électoral, ont contribué au succès de cette septième mission.<sup>1</sup>

Ce rapport a pour objectif principal de faire connaître les activités de la mission de la COPA lors de son séjour au Paraguay du 16 au 21 avril 2008 et de présenter les résultats de l'observation. Pour ce faire, le rapport se divise en huit parties : **1) les termes de référence de la mission; 2) la composition de la délégation; 3) le contexte politique préélectoral; 4) l'environnement juridique et institutionnel des élections du 20 avril 2008; 5) le déroulement de la mission avant le jour du scrutin; 6) le déroulement de la mission le jour du scrutin; 7) les constats des membres de la mission de la COPA; 8) les conclusions et recommandations de la mission.**

## 1. LES TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA MISSION

Le 12 février 2008, le président de la COPA, M. Carlos Jiménez Macías, sénateur du Congrès de l'Union du Mexique, a reçu une invitation de la part du président du Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE) du Paraguay (annexe I) à constituer une délégation de parlementaires de la COPA afin de participer à une mission d'observation électorale dans ce pays lors des élections générales du 20 avril 2008.

Pour donner suite à cette invitation, le Comité exécutif de la COPA, réuni à Cancún, Quintana Roo, Mexique, le 15 mars 2008, a adopté une résolution visant à mettre sur pied une mission d'observation électorale de la COPA au Paraguay (annexe II).

---

<sup>1</sup> La COPA a réalisé des missions d'observation lors des scrutins suivants :

- Élections présidentielle et législatives anticipées du 18 décembre 2005 en Bolivie;
- Élections présidentielle et législatives du 2 juillet 2006 au Mexique;
- 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielle et législatives du 1er octobre 2006 au Brésil;
- Élections présidentielle et législatives du 5 novembre 2006 au Nicaragua;
- 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielle et législatives du 9 septembre 2007 au Guatemala;
- Élections présidentielle et législatives du 28 octobre 2007 en Argentine.

Dans une lettre en date du 16 mars 2008 (annexe III), le président de la COPA, informait les autorités paraguayennes de l'intérêt et de la disponibilité de la COPA à constituer une délégation de parlementaires pour observer les élections au Paraguay. Également, le 11 avril 2008, il informait dans une lettre (annexe IV) le président du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay de la composition de la délégation de la COPA qui serait dirigée par M<sup>me</sup> Edda Acuña, 1<sup>re</sup> vice-présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires, Argentine.

Les 16, 17, 18 et 19 avril 2008, les membres de la mission ont participé à des séances d'information auprès de représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral afin d'apprécier sur les lieux l'état de l'organisation des élections au Paraguay.

Le jour du vote, les délégués se sont déployés dans la région de la capitale, Asunción, et dans le département Central afin d'y observer le déroulement des élections dans près de cinquante bureaux de vote.

## 2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation de la COPA était composée de M<sup>me</sup> **Edda Acuña**, chef de mission, 1<sup>re</sup> vice-présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires, Argentine.

Elle était également composée de M<sup>me</sup> **Silvia Caballero**, députée de la Province de Buenos Aires, en Argentine; de M. **Ernesto Angulo Milla**, député de l'Assemblée législative d'El Salvador; de MM. **Mario López Valdez** et **Eduardo Nava**, sénateurs du Congrès de l'Union du Mexique et de M. **Alexandre Cloutier**, député de l'Assemblée nationale du Québec.

Les parlementaires ont reçu le support technique et administratif de M. **Jacques Paquet**, conseiller de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, de M<sup>me</sup> **Mailén Vélez**, conseillère politique de la sénatrice Acuña, de M<sup>me</sup> **Monica Casazza**, conseillère politique de la députée Caballero et de M. **Stéphane Dolbec**, directeur de la coopération au Directeur général des élections du Québec et expert en matière électorale.

## 3. LE CONTEXTE POLITIQUE PRÉ-ÉLECTORAL

En 1989, un coup d'État fait tomber le gouvernement du général Alfredo Stroessner qui, depuis 1954, gouverne à la tête du parti *Colorado*, parti au pouvoir depuis 60 ans, sans discontinuer. Par la suite, le général Andrés Rodríguez, second dirigeant du parti *Colorado* et instigateur du coup d'État, prend les rênes du pouvoir. Ce dernier organise des élections qu'il remporte avec plus de 70 % des voix contre son rival Domingo Laino, du Parti libéral radical authentique (PLRA), principal parti de l'opposition.

En 1991, le parti *Colorado* met sur pied une assemblée constituante réunissant près de 200 représentants. La nouvelle Constitution, qui prévoit que le poste de président ne soit pas rééligible, est officialisée en 1992. En 1993, les premières élections considérées pleinement démocratiques mènent M. Juan Carlos Wasmosy à la présidence. Ce dernier entreprend une modernisation institutionnelle et étatique : entre autres, des lois sont adoptées afin de tenter de limiter l'influence historique des militaires dans les affaires politiques.

La seconde moitié des années 1990 est caractérisée par une instabilité politique récurrente qui menace la consolidation démocratique. En 1996, une tentative de coup d'État contre le président Wasmosy est dirigée par le général Lino Oviedo. Peu avant les élections présidentielles de 1998, ce dernier, candidat à la présidence, est condamné à dix années de prison pour cet acte. Ainsi, les élections sont remportées par M. Raul Cubas Grau, le bras droit du général dont la libération est aussitôt ordonnée. Cette libération provoque une crise politique lors de laquelle le vice-président, Luis Maria Argaña, est assassiné par des partisans du général Oviedo. Un soulèvement populaire s'ensuit, surnommé le « mars paraguayen », dans le cadre duquel une dizaine de jeunes sont assassinés par des francs-tireurs sympathisants du général Oviedo. Par conséquent, M. Cubas se voit obligé de démissionner après environ un an au pouvoir, et le président du Sénat, Luis Angel Gonzalez Macchi, le remplace.

Durant son mandat, M. Gonzalez, accusé de corruption par l'opposition, fait face à une dissidence grandissante. En 2000, un coup d'État dirigé par des sympathisants du général Oviedo est évité, mais plonge le pays en état d'urgence pendant 30 jours. En 2002, le pays se trouve de nouveau sur un pied d'alerte alors que les manifestations s'intensifient et la population demande la démission du président. M. Gonzalez réussit cependant à conserver le pouvoir jusqu'aux élections de 2003.

Lors de ces élections, M. Nicanor Duarte Frutos est élu à la présidence et tente de faire preuve d'engagement dans la lutte contre la corruption et la pauvreté. M. Duarte Frutos s'inspire d'une idéologie plus centriste, comparée à celle de ses prédécesseurs du parti *Colorado* traditionnellement très conservateurs, et tente de diffuser une image de fermeté dans la gestion de son gouvernement. Malgré des efforts investis dans des réformes institutionnelles, le président se voit confronté à une opposition croissante du Congrès.

En mars 2006, près de 40 000 personnes sortent dans les rues d'Asunción, la capitale paraguayenne, pour faire obstacle au président Duarte Frutos qui prévoyait amender la Constitution afin de se présenter de nouveau à la présidence. Cette manifestation, la plus importante depuis 1999, est composée principalement d'étudiants et de supporters de M. Fernando Lugo, un ex-évêque et un nouvel arrivant sur la scène politique.

Le discours de ce dernier, centré sur la lutte contre les inégalités sociales et la corruption, et proposant un projet de réforme agraire, motive la mobilisation de plusieurs mouvements sociaux de la gauche qui appuient l'« évêque des pauvres » comme candidat présidentiel. Malgré ce soutien, M. Lugo, n'appartenant à aucune structure politique, choisit de se joindre à la *Concertación nacional*, une coalition de partis de l'opposition parlementaire.

Toutefois, la candidature de M. Lugo, comme candidat présidentiel pour la *Concertación nacional*, crée des tensions et des ruptures au sein de cette organisation. D'une part, le parti *Patria Querida* (Chère patrie) quitte la *Concertación nacional* pour présenter Pedro Fabul comme candidat présidentiel. D'autre part, suite à la libération du général Oviedo, l'*Unión Nacional de Ciudadanos Éticos* (UNACE-Union nationale de citoyens éthiques) quitte à son tour afin de présenter le général Oviedo comme candidat à la présidence. Ainsi, ce qui reste de la *Concertación nacional*, tels que le PLRA et l'*Encuentro Nacional* (Rencontre nationale), s'allient aux mouvements de gauche et présentent M. Lugo comme candidat présidentiel sous la bannière de l'*Alianza Patriótica para el Cambio* (APC-Alliance patriotique pour le changement).

En décembre 2007, des élections primaires sont organisées afin d'élire un successeur à M. Duarte Frutos en tant que candidat présidentiel du parti *Colorado*. L'ex-ministre de l'Éducation, M<sup>me</sup> Blanca Ovelar, appuyée par le président actuel, en sort gagnante, au détriment de l'ex-vice-président, Luis Castiglioni, et du président du parti *Colorado*, José Alberto Alderete, qui mettent en lumière des irrégularités et contestent les résultats.

Le parti Colorado sort en effet très divisé de cette élection primaire qui s'est terminée par une quasi-égalité entre M<sup>me</sup> Ovelar et M. Castiglioni. Ce dernier a accusé les juges électoraux de balancer les votes en faveur de sa rivale et le gouvernement d'avoir falsifié les documents des bureaux de vote dans 11 des 17 départements. Néanmoins, M<sup>me</sup> Ovelar devient la première femme à se présenter à la présidence du Paraguay, pays où les femmes représentent 49,6 % de la population et à peine 10 % des membres du Congrès.

La dynamique dans le cadre des élections du 20 avril 2008 a été empreinte de dénonciations de fraudes et de campagnes de diffamations de part et d'autre. De plus, on a noté une augmentation des menaces et de l'intimidation envers les médias paraguayens qui ont couvert l'évènement. Enfin, la campagne électorale de 2008 s'est déroulée dans une ambiance différente par le fait que les plus récents sondages laissaient présager la possibilité que le règne du parti *Colorado* prenne fin après 60 ans à la tête du Paraguay.

Des sondages tels que celui du *Latinobarómetro* ont rapporté une perte de confiance de la population dans le système politique. Ce phénomène a été observé, entre autres, lors des élections municipales de 2006 : à cette occasion, l'abstention de vote a été évaluée à un taux record de 65 %.

Les principaux partis politiques et coalitions pour les élections d'avril 2008 étaient :

- *Alianza Patriótica para el Cambio* (APC) — Candidat : **M. Fernando Lugo**
- *Asociación nacional republicana* (ANR) ou *Partido Colorado* - Candidate : **M<sup>me</sup> Blanca Ovelar**
- *Movimiento Teta Pyahu* (MTP-Mouvement Teta Pyahu)- Candidat: **M. Horacio Galeano Perrone**
- *Partido Humanista Paraguayo* (PHP-Parti humaniste paraguayen)- Candidat: **M. Sergio Martinez Estigarribia**
- *Partido Patria Querida* (PPQ) - Candidat : **M. Pedro Fadul**
- *Partido de los Trabajadores* (PT) — Candidat : **M. Julio Lopez**
- *Unión Nacional de Ciudadanos Éticos* (UNACE) - Candidat : **Gén. Lino César Oviedo**

#### **4. L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES ÉLECTIONS DU 20 AVRIL 2008**

##### **4.1 Les institutions politiques et le système électoral**

La Constitution de 1992 de la République du Paraguay dicte la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ceci permet d'assurer un équilibre, une coordination, un contrôle et une réciprocité entre les différents pouvoirs (art. 3).

Le **pouvoir exécutif** est détenu par le président de la République qui est le chef de l'État et du gouvernement ainsi que le commandant en chef des forces armées.

Le président et le vice-président sont élus dans un système à majorité simple pour une période de 5 ans, sans possibilité de réélection.

Le **pouvoir législatif**, bicaméral, est exercé par le Congrès national. La Chambre des sénateurs est composée de 45 membres et de 30 suppléants. La Chambre des députés compte 80 membres et un nombre équivalant de substituts.

Les députés et les sénateurs sont élus tous les cinq ans, selon un scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt<sup>2</sup>) à liste fermée<sup>3</sup> (art. 258, loi 834), et ils peuvent être réélus.

Selon la Constitution de 1992, tout président de la République, élu démocratiquement, devient à la fin de son mandat sénateur à vie, avec voix, mais sans droit de vote.

L'élection des sénateurs se fait au niveau national. L'élection des députés se fait à l'échelle départementale et la quantité de sièges est déterminée par le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE) en proportion de la population dans chaque département.

Lors des élections du 20 avril 2008, en plus d'élire le président, le vice-président, les sénateurs et les députés, les citoyens ont élu les gouverneurs qui sont les autorités politiques dans chaque département. Le gouverneur représente le pouvoir exécutif dans l'exercice de la politique nationale et il est élu pour une période de cinq ans (art. 161, Constitution). De plus, les membres des assemblées départementales ont été élus (le nombre varie, en moyenne entre dix et vingt, selon le département). Le territoire paraguayen s'organise en 18 départements, incluant le département de la ville d'Asunción, la capitale.

Seules les élections municipales ne se déroulent pas le même jour que les élections générales. Les dernières élections municipales ont eu lieu en novembre 2006.

Enfin, lors des élections du 20 avril 2008, selon la résolution n° 55/2007 du Tribunal supérieur de justice électorale, les Paraguayens ont été appelés pour la première fois à élire 18 parlementaires qui les représenteront au Parlasur, le Parlement du Mercosur<sup>4</sup>.

Ainsi, selon la dernière version du Registre civique permanent (*Registro Cívico Permanente*), un total de 2 861 940 électeurs étaient habilités à voter la journée du 20 avril 2008. Le scrutin s'est déroulé dans les 232 districts des 17 départements de la République, avec 979 centres de votation et 14 302 tables de vote.

---

<sup>2</sup> Les votes recueillis par les listes de partis sont divisés par 1, 2, 3, 4, etc. Les résultats de ces divisions sont classés par ordre de grandeur, du plus grand au plus petit, et les sièges sont attribués successivement aux partis ayant obtenu les quotients les plus élevés, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à distribuer.

<sup>3</sup> Les électeurs ne votent pas pour un candidat en particulier, mais plutôt pour une liste déterminée par un parti, un mouvement ou une alliance.

<sup>4</sup> Chaque pays membre du Parlasur doit élire 18 parlementaires pour les représenter au sein de cette organisation.

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES-20 avril 2008<sup>5</sup>**

Est élu président qui obtient le plus de votes (majorité simple).

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES NATIONALES-20 avril 2008**

<b>Sénateurs</b>	45 sénateurs et 30 substituts.
<b>Mode de scrutin</b>	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste fermée.
<b>Parlementaires du Parlasur</b>	18 parlementaires et 18 substituts
<b>Mode de scrutin</b>	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste fermée.

**ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES-20 avril 2008**

<b>Députés</b>	80 députés et 80 substituts (nombre de sièges proportionnel à la population de chaque département).
<b>Mode de scrutin</b>	Scrutin proportionnel plurinominal (méthode d'Hondt) à liste fermée.
<b>Gouverneurs et membres des assemblées départementales</b>	-18 gouverneurs -membres des assemblées (le nombre varie d'un département à l'autre)
<b>Mode de scrutin</b>	Majorité simple

#### 4.2 La loi électorale

La loi électorale (*Código electoral*) paraguayenne, la loi no 834/96, a été promulguée en 1996.

Les plus récents amendements datent de 2007.

Les élections générales ont lieu à chaque cinq ans, durant les mois d'avril ou de mai.

Selon la loi électorale, le vote est universel, libre, direct ainsi que personnel et, il ne peut être délégué.

Les citoyens paraguayens qui résident dans le pays, âgés de 18 ans et plus, et inscrits dans le registre civil permanent, ont le droit de vote.

Le vote est obligatoire et une sanction est prévue pour le non-respect de ce devoir (art. 4,113 et 332).

<sup>5</sup> Les types d'élections sont classés selon la Résolution n° 22/2008.

Le droit de vote est interdit (art.91) :

- aux citoyens incarcérés ou dont un jugement de la cour l'interdit;
- aux citoyens conscrits, aux membres des Forces armées ou policières et aux étudiants des instituts militaires ou policiers;
- aux personnes sourdes et muettes ne pouvant s'exprimer par écrit.

Selon l'article 85 de la loi électorale, tout citoyen a le droit de poser sa candidature pour les différents types d'élections. Certaines règles s'appliquent pour le candidat :

- il ne doit pas déjà avoir participé à la course du poste auquel il postule comme candidat;
- il ne doit pas avoir occupé un poste de direction dans les partis politiques au cours des deux dernières années;
- il doit avoir l'appui d'un nombre d'électeurs qui n'est pas inférieur à 0,5 % des votes valides émis lors des dernières élections du même type auquel le candidat postule. Un électeur ne peut pas donner son appui à plus d'une candidature et doit fournir son adresse personnelle et son numéro d'identité;
- il doit fournir une déclaration sous serment du détail de tous les revenus reçus ou à recevoir pour sa campagne électorale ainsi que l'identité exacte des donateurs (le Tribunal électoral a le droit de vérifier la légitimité et l'exactitude des données (art. 86).

La loi électorale interdit aux partis de recevoir directement ou indirectement des contributions d'entités étrangères (exemples : gouvernements, partis politiques, institutions, entités personnelles ou juridiques), d'entreprise de l'État paraguayen, d'associations syndicales (art. 68). Tous les fonds d'un parti doivent être déposés dans des banques ou entités financières du pays. Le Tribunal électoral a accès aux détails des entrées et des dépenses financières de chaque parti. Le gouvernement central finance les partis d'un équivalent de 15 % du salaire minimum journalier pour chaque vote obtenu lors des élections générales (art. 72).

### **4.3 Les autorités et organismes électoraux**

La Constitution du Paraguay de 1992 établit que la *Justice électorale* fait partie intégrante du pouvoir judiciaire. Selon la loi 635/95 qui régit la *Justice électorale*, son rôle consiste à convoquer, juger, organiser, diriger et superviser les activités liées aux élections générales, départementales et municipales. De plus, la *Justice électorale* a pour mandat de veiller à ce que les droits et les devoirs des personnes élues soient respectés.

La *Justice électorale* bénéficie d'une autonomie administrative et juridictionnelle, tout en respectant la loi 635/95.

La *Justice électorale* est composée des organes suivants :

- Le Tribunal supérieur de justice électorale (*Tribunal Superior de Justicia Electoral*);
- Les juges électoraux (*Jueces Electorales*);
- Les tribunaux électoraux (*Tribunales Electorales*);
- La Direction du registre électoral permanent (*Dirección del Registro Electoral Permanente*);
- Les assemblées civiques (*Juntas Cívicas*);
- Les procureurs électoraux (*Fiscales Electorales*) ;
- Les tables de vote (*Mesas Receptoras de Votos*).

### Le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE)

Le Tribunal supérieur de justice électorale est l'autorité suprême en matière électorale. Parmi plusieurs fonctions, le TSJE est responsable de convoquer, de diriger et de superviser les élections, d'administrer le registre électorale et de gérer les ressources assignées par le budget général de la nation à des fins électorales (art. 5, loi 635).

Le TSJE est dirigé par trois membres, dont un président et un vice-président, qui sont élus annuellement par les ministres de la Cour suprême de justice. M. Rafael Dendia est actuellement le président du TSJE. Ce dernier assure la représentation légale et la supervision administrative de la Justice électorale (art. 4, loi 635).

Le TSJE a l'obligation de déclencher les élections au moins huit mois avant le jour du scrutin.

### Les juges électoraux

Dans chaque capitale départementale, il y a un minimum d'un juge électorale, excepté les départements d'Alto Paraguay et de Concepción qui partagent un juge. Il en est de même pour les départements de Boquerón et de Villa Hayes. De plus, il y a deux juges électoraux dans la ville d'Asunción (art. 17, loi 635).

Le mandat principal du juge est d'évaluer les demandes et les contestations liées au registre électorale et de sanctionner le non-respect des lois électorales. Ils ont également la responsabilité de désigner les membres des tables de votes. Les juges sont nommés par le Conseil de la magistrature.

### Les tribunaux électoraux

Dans chaque district électorale, il y a un tribunal électorale composé de trois membres élus par le Conseil de la magistrature.

Les tribunaux électoraux sont responsables, entre autres, de :

- juger les cas de contestations et d'appels rejetés par les juges électoraux;
- diriger et superviser les élections afin de s'assurer que les lois soient respectées;
- participer au compte des votes.

### La Direction du registre électorale permanent

Le registre civique permanent est composé de deux registres : le premier comprend les résidents du pays, et le deuxième contient la liste des citoyens étrangers vivant au Paraguay qui ont le droit de vote (art.106 à 122, loi 834). Ce registre est sous la direction de deux responsables nommés par le TSJE.

Les deux partis, mouvements ou alliances politiques qui bénéficient de la plus grande représentation parlementaire y désignent un représentant. Cette désignation doit être approuvée par le TSJE.

La direction a comme mandat l'inscription des électeurs sur la liste électorale, l'élaboration du registre civique permanent et la recension des partis, des alliances et des mouvements politiques.

Afin de s'inscrire sur le registre et de voter, la carte d'identité est requise. Seul le Département des identifications de la police nationale (*Departamento de identificaciones de la policía nacional*), avec le soutien administratif de la Direction du registre, peut émettre cette carte.

Le premier jour ouvrable du mois de mars de chaque année, les responsables du registre électoral de chaque district doivent remettre à la Direction du registre électoral un exemplaire mis à jour du registre. Ce document doit inclure toute nouvelle inscription ainsi qu'une liste des personnes ne faisant plus parties ou suspendues du registre. Une fois mise à jour, la Direction du registre électoral doit remettre un exemplaire préliminaire du registre civique permanent aux bureaux de chaque district électoral, avant le 30 mars de chaque année. La version définitive du registre électoral doit être finalisée 30 jours avant les élections. Le jour des élections, chaque table de vote doit avoir en sa possession quatre exemplaires du registre (art.102, loi 834).

### Les assemblées civiques

Les assemblées civiques sont des organismes électoraux auxiliaires et temporaires. Elles sont composées de cinq membres et de leurs suppléants. Les membres des assemblées civiques sont désignés par les tribunaux électoraux, selon les recommandations des partis et en proportion au nombre de votes obtenus par ces derniers aux élections précédentes.

Les assemblées civiques ont comme mandat de veiller sur tous les aspects logistiques et organisationnels entourant le jour des élections (choix du local, distribution du matériel de vote, etc.).

### Les procureurs électoraux

Les procureurs électoraux sont nommés par la Cour suprême de justice, selon les recommandations du Conseil de la Magistrature. Les procureurs électoraux veillent à la défense des citoyens et représentent l'intérêt public tout au long du processus électoral. Il y a un procureur électoral dans tous les districts électoraux où se trouve un juge électoral, notamment afin de superviser le fonctionnement des institutions électorales et de faire rapport au procureur général de l'État (art.24, loi 635).

## **4.4 Les opérations de vote**

### Les bureaux de vote

Chaque municipalité forme un district électoral. La capitale Asunción constitue un district à elle seule (art. 107, loi 834). L'État paraguayen est divisé en 232 districts électoraux.

Chaque table de vote est composée d'un président et de deux membres. Ceux-ci sont nommés par le juge électoral, quinze jours avant les élections et selon les recommandations des trois partis, alliances ou mouvements ayant la plus grande représentation parlementaire. Les trois membres de la table doivent provenir d'un parti, d'une alliance ou d'un mouvement politique différent. Le choix du président de la table se fait par tirage au sort entre les trois membres (art. 177, loi 834).

C'est l'assemblée civique, ou son délégué, qui arbitre la composition de la table de vote en cas d'absence de son président ou des autres membres (art. 197, loi 834). Ainsi, ceux-ci seront substitués par le suppléant du membre absent. En absence de ce dernier, il sera tiré au sort

parmi les autres suppléants présents. Enfin, en absence de suppléants, il sera choisi parmi les électeurs de la liste électorale correspondante qui se trouvent sur place.

Avec l'approbation de l'assemblée civique, tous les partis, mouvements ou alliances politiques qui présentent des candidats aux élections peuvent désigner un témoin (*veedor*) à chaque table de vote (*mesa receptora de votos*), dix jours avant les élections (art.189, loi 834).

Tous les partis, mouvements ou alliances politiques peuvent nommer deux représentants (*apoderados*) et leurs suppléants dans les centres de vote (*local de votación*) où ils présentent un candidat. De la même manière, un représentant et un suppléant peuvent être nommés pour chaque district ou collège électoral (art.187, loi 834). Les représentants ont le droit d'accéder librement aux centres de vote, d'examiner les opérations électorales ainsi que de formuler des réclamations, le tout dans le respect du code électoral (art. 188, loi 834).

La loi prévoit une table de vote pour chaque 200 électeurs, mais elle permet d'accueillir un maximum de 300 électeurs. La résolution n° 21/2008 prévoit deux isolements par table de vote. Ainsi, deux électeurs peuvent voter au même moment.

### Le vote électronique

Lors des élections municipales de 2001, un projet pilote a été lancé afin d'évaluer les capacités du vote par urnes électroniques. L'Unité pour la promotion de la démocratie (UDP) de l'Organisation des États américains (OEA) a servi de conseil pour ce projet grâce à son programme de renforcement des systèmes et des processus électoraux. Le gouvernement brésilien a apporté un soutien technique et a prêté les urnes électroniques, alors que le gouvernement des États-Unis a appuyé financièrement ce projet.

Le projet s'est poursuivi lors des élections générales de 2003 et les élections municipales de 2006.

Cependant, lors de la campagne électorale de 2008, l'utilisation du vote électronique a soulevé maints débats. La majorité des partis, mouvements et alliances politiques, à l'exception du parti *Colorado*, s'est prononcée contre l'usage des urnes électroniques. En février 2008, le TSJE a tranché en émettant la résolution n°12/08 qui exige que seuls les bulletins de vote traditionnels soient utilisés lors des élections du 20 avril 2008.

Les bulletins de vote traditionnels affichent des choix de couleurs différentes pour chaque parti ou des photos des candidats à élire, notamment dans le cas du président et du gouverneur. Il y a un bulletin de vote pour tous les postes à élire (président, vice-président, députés, sénateurs, gouverneurs, assemblées départementales et parlementaires du Parlasur).

### Le jour du scrutin

Selon la loi électorale, le jour des élections débute officiellement à minuit. Il n'y a aucun vote par anticipation.

Le jour du scrutin, la loi électorale interdit (art. 195):

- les rassemblements à moins de 200 mètres des centres de vote (sauf les électeurs en file pour voter);
- la possession d'arme à moins de 200 mètres des centres de vote;
- les spectacles publics jusqu'à deux heures suivant la fin de la votation;

- la vente d'alcool;
- les tables d'information sur les partis à moins de 200 mètres des centres de vote.

La résolution n° 21/2008 prévoit que, le 20 avril 2008, les tables de votes ouvriront à 7 h et fermeront à 16 h.

À 6 h, le président, les deux membres de la table ainsi que leurs suppléants se réunissent à la table de vote. Les trois membres de la table doivent réviser le matériel de vote, notamment la quantité de bulletins de vote (*boletines*), l'exemplaire du registre ainsi que les cartons identificateurs pour les tables et les candidats. Les urnes (*urnas de plástico*) doivent être scellées avec du papier collant sur lequel les membres doivent apposer leur signature. Ces derniers doivent également s'assurer du bon état des lieux.

À 6 h 30, les membres de la table doivent émettre l'acte de la composition de la table qui sera joint aux documents de l'enveloppe électorale à envoyer au TSJE à la fin du scrutin.

Les électeurs votent en ordre d'arrivée, en accordant la priorité aux femmes enceintes, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes malades, aux personnes de plus de 75 ans ainsi qu'aux autorités et aux candidats électoraux.

L'électeur doit présenter sa carte d'identité (*cédula de identidad*) à la table de vote. Le président et les membres de la table doivent s'assurer que cette carte est valide et correspond au registre. Si les membres de la table ont un doute, ou si un témoin ou un représentant fait une réclamation quant à l'identité de l'électeur, une décision par majorité est prise en comparant la carte et le registre. Par la suite, un acte doit être émis relativement à la décision adoptée (art. 209).

Si l'identité de l'électeur est confirmée, les deux membres de la table doivent signer le bulletin de vote au verso, dans la section ombragée et réservée à cet effet. De plus, ils doivent s'assurer que les doigts de la main droite de l'électeur ne soient pas empreints d'encre ou de toute autre substance.

À la suite de son vote dans l'isoloir (*cabinas de votación/cuarto oscuro*), l'électeur plie et rapporte son bulletin de vote afin que le président de la table le signe au verso. Avant de déposer son bulletin dans l'urne, l'électeur empreint un doigt d'encre et reçoit une confirmation de sa participation au scrutin sur laquelle est indiquée son nom, son numéro d'identification ainsi que le numéro du district électoral et de la table de vote.

Tout électeur n'ayant pas la capacité physique de marquer son bulletin de vote ou de le déposer dans l'urne peut demander l'assistance d'une personne de confiance (art. 217).

Une récente résolution a été adoptée par le TSJE afin de prévenir la fraude électorale. La résolution n° 22/2008 prévoit des mesures, telles que le code-barres et l'utilisation de papier spécialisé, pour sécuriser l'enveloppe électorale qui contient les documents de la table de scrutin et autres documents électoraux. De plus, chaque table sera identifiée d'un code alphanumérique et l'identité de ses membres sera davantage contrôlée. Enfin, cette même résolution prévoit, pour la première fois dans l'histoire électorale paraguayenne, trois urnes pour chaque table de vote, une pour chaque type d'élection : présidentielles, législatives nationales (Parlasur et sénateurs) et départementales (députés, gouverneurs et membres des assemblées départementales).

Les bulletins de vote		
Urne 1 : Élections présidentielles	Élections	1 bulletin
Urne 2 : Élections législatives nationales		1 bulletin-Sénateurs 1 bulletin-Parlementaires du Mercosur (Parlasur)
Urne 3 : Élections départementales		1 bulletin-Députés 1 bulletin-Gouverneurs 1-bulletin-Assemblées départementales

Après 16 h, seuls les électeurs toujours en file pourront procéder au vote. Ensuite, les membres de la table qui n'auront pas encore voté pourront le faire. La fermeture du scrutin peut être prolongée du temps équivalant aux interruptions qui ont eu lieu durant la journée (art. 218 et 219).

Toute interruption du vote doit être justifiée par les membres de la table qui en informent l'assemblée civique. En cas de suspension définitive, les votes déjà émis ne seront pas pris en compte et seront détruits (art. 215).

La table de vote ne doit en aucun cas fonctionner sans ses trois membres. S'il y a substitution d'un membre, ceci doit être émis dans un acte rapportant les incidents (art. 216).

À la fermeture du scrutin, le nombre de personnes ayant voté doit être inscrit dans le formulaire du registre. Le tout doit être signé par les membres de la table de vote et, de façon volontaire, par les témoins des partis, alliances ou mouvements (art. 220).

Le vote est secret, mais le dépouillement du scrutin est public. Ainsi, tout électeur peut y assister en silence et à une distance déterminée par le président de la table (art. 221).

Les étapes du dépouillement doivent se faire sans interruption :

- ouverture des urnes;
- décompte des bulletins (tout bulletin qui n'est pas conforme aux normes ou qui n'est pas signé par les membres de la table doit être annulé);
- comparaison du nombre de bulletins comptés avec le nombre d'électeurs ayant voté. Toute différence entre ces résultats doit être notée dans l'acte de scrutin. Si le nombre de bulletins est plus élevé que le nombre d'électeurs, le président doit déchirer les bulletins excédants. Si le nombre de bulletins excédants représente 10 % du nombre total des votes, tous les votes de la table doivent être annulés;
- remise des bulletins dans l'urne;
- lecture à voix haute des bulletins de vote par le président, en les classifiant par type d'élection et par parti politique;
- compilation et présentation des bulletins aux témoins, par catégorie, en commençant par les élections présidentielles;
- recomptage des votes et annonce des résultats, à voix haute;
- émission de l'acte de scrutin (nombre de votes par catégorie et réclamations).

L'acte de scrutin, l'acte de la composition de la table de vote, le registre et tout autre document de réclamation, doivent être insérés dans l'enveloppe électorale qui est scellée et signée par les membres de la table, puis insérée dans une enveloppe de plastique. Le tout est remis à l'assemblée civique qui donne un reçu au président et aux juges électoraux. Enfin, cette enveloppe est remise aux juges électoraux de chaque circonscription, puis aux tribunaux de chaque circonscription, pour le dépouillement total des votes par districts ou par département.

Le TSJE est responsable du calcul définitif des votes à l'échelle nationale. L'annonce officielle des résultats est prévue le 23 mai 2008, bien que les résultats électoraux préliminaires (*Trasmisión de Resultados Electorales Preliminares* ou TREP), suivant le compte rapide, soient annoncés dans les heures suivant la fin du scrutin.

## **5. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION AVANT LE JOUR DU SCRUTIN**

### **5.1 Arrivée de la mission et accréditation de ses membres**

Dès son arrivée au Paraguay le 16 avril, la délégation de la COPA a émis un communiqué de presse (annexe V) afin de faire part de sa composition, des objectifs de la mission et de présenter succinctement la COPA.

### **5.2 Les rencontres de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral**

Les 16, 17, 18 et 19 avril 2008, la mission a participé à plusieurs réunions de travail à Asunción auprès de représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral afin d'apprécier sur les lieux l'état de l'organisation des élections au Paraguay. Une copie du programme se trouve à l'annexe VI. Des résumés des propos et des informations recueillis au cours de ces réunions de travail sont rapportés ci-dessous<sup>6</sup> :

#### **A) Les autorités électorales**

##### **M. Rafael Dendia, président du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay – le jeudi 17 avril 2008, 9 h.**

M. Dendia s'est dit très heureux de la présence d'observateurs électoraux internationaux au Paraguay pour témoigner des élections qui seront, à son avis, propres et transparentes.

Il a rappelé que l'organisation de ce scrutin reposait sur la présence de personnel permanent, mais également sur la présence de personnel temporaire tel que les membres des tables de vote. Comme le prescrit la loi électorale, c'est la Justice électorale qui choisit les responsables des tables de vote parmi les noms proposés par les partis politiques. Les responsables des tables de vote ont d'importantes responsabilités dont celle, par exemple, de ne pas accorder le droit de vote à un citoyen si sa carte d'identité n'est pas lisible ou si la photo y apparaissant n'est pas claire. À son avis, le principal problème qu'il appréhende pour le jour du scrutin serait les retards dans l'ouverture de certaines tables de vote : en effet, il faut parfois un certain temps

---

<sup>6</sup> Dans ce rapport, les membres de la mission ne font que relever les propos tenus par les représentants d'institutions et d'organismes : d'aucune manière ils n'endossent les prises de position de leurs interlocuteurs.

pour que l'assemblée civique, ou son délégué, arbitre la composition de la table de vote en cas d'absence de son président ou des autres membres.<sup>7</sup>

À son avis, le dépouillement des bulletins de vote risque d'être difficile, car après s'être habitués aux urnes électroniques lors du précédent scrutin, la Justice électorale a dû retourner, à la demande des partis politiques, au vote papier.

Concernant l'établissement de la liste électorale, M. Dendia a confirmé que l'inscription des citoyens était volontaire. Ainsi, le 31 octobre 2007, la Justice électorale a rendu publique une liste électorale provisoire. Durant trente jours, cette liste a pu être modifiée s'il y avait des réclamations. Une fois épurée, la liste électorale a été redistribuée à tous les partis politiques. Il estimait que 500 000 Paraguayens en mesure d'exercer le droit de vote n'étaient pas inscrits sur la liste électorale. Le vote est toutefois obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue si cette obligation n'est pas respectée. Pour ces élections, M. Dendia anticipait un taux de participation de 60 à 65 %.

Il a souligné qu'il existait une bonne relation de coopération entre la Justice électorale et les partis politiques, malgré les critiques et récriminations de ces derniers à l'endroit de la Justice électorale.

Enfin, M. Dendia a souligné trois raisons qui expliqueraient l'intérêt suscité par ces élections : 1) c'est la première fois qu'une femme a une chance sérieuse d'être élue présidente de la République; 2) le Parti Colorado, au pouvoir depuis 60 ans, pourrait perdre l'élection présidentielle; 3) selon les sondages, les trois principaux partis se trouveraient à quasi-égalité. À son avis, plus les résultats seront serrés, plus il y a de risque qu'il y ait des tensions. Il estimait que les résultats préliminaires de l'élection présidentielle seraient connus vers minuit.

## **B) Les partis politiques**

**M<sup>me</sup> Blanca Ovelar, candidate à la présidence - *Partido Colorado* (ANR) – le vendredi 18 avril 2008, 10 h.**

D'entrée de jeu, la candidate du Parti Colorado a soutenu que les deux candidats à la présidentielle ayant le plus chance d'être élus, M. Lugo et elle-même, étaient deux «outsiders», ce qui démontre l'usure de la classe politique paraguayenne.

Elle a déclaré que l'abandon de la mécanique des urnes électroniques pour les élections générales de 2008 était un recul car le dépouillement sera maintenant nettement moins rapide avec le retour des bulletins papier. Elle souhaitait d'ailleurs que lors de prochaines élections les urnes électroniques puissent être munies d'un mécanisme inviolable afin de rassurer les divers intervenants.

M<sup>me</sup> Ovelar maintenait sa confiance envers le TSJE, tout en évoquant qu'une guerre interne au sein de cette institution ait pu réduire sa crédibilité auprès des citoyens. Elle était d'avis que la justice électorale effectuait un excellent travail, notamment en ce qui a trait à la transmission des résultats électoraux préliminaires, et serait l'une des institutions les plus importantes de la transition démocratique au Paraguay.

---

<sup>7</sup> Tel que le prescrit la loi électorale, la table de vote ne peut se constituer sans la présence d'un président et de deux membres (art. 197, loi 834).

Le soir des élections, elle s'est dite prête à reconnaître sa défaite, et ce, même par une seule voix. Toutefois, elle a dit souhaiter que ses adversaires s'engagent à faire de même. Elle s'est montrée d'accord avec le TSJE qui a proposé qu'aucun candidat ne s'autoproclame victorieux : tous devraient attendre, avant de se prononcer, les résultats du compte rapide. Sa principale crainte était liée à la possibilité que si les résultats devaient s'avérer serrés, les candidats perdants puissent se déclarer victorieux et miner la légitimité du candidat gagnant.

Concernant la possibilité de fraude électorale, elle a reconnu le problème des cartes d'identité doubles et de la présence de noms de personnes décédées sur la liste électorale. Toutefois, elle ne croyait pas que cela puisse causer de véritables problèmes le jour des élections.

**M. Fernando Lugo, candidat à la présidence *Alianza Patriótica para el Cambio* (APC) - le vendredi 18 avril 2008, 12 h.**

M. Lugo a rappelé qu'il était beaucoup question de fraude dans cette élection. Pour l'Alliance patriotique pour le changement, qui se compose de neuf partis politiques, la grande inquiétude demeurait la fiabilité du système et c'est pour cette raison que l'Alliance a demandé à la justice électorale de veiller à être transparente et ouverte. Toutefois, au moment de la réunion de travail, il regrettait que le TSJE ait fermé la porte à la présence des partis de l'opposition lors de la transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP)<sup>8</sup>. Il a également souligné que les autorités électorales n'ont jamais répondu aux plaintes formulées par l'Alliance.

Néanmoins, il prévoyait un triomphe éclatant pour l'Alliance. Il anticipait que l'écart entre lui et le candidat arrivé second serait important et que les gestes de fraude ne pourraient pas renverser les résultats.

Quant à la liste électorale, il considérait que le travail d'épuration n'avait pas été fait correctement étant donné le maintien de noms de personnes décédées. Il a abordé la pratique de la dispersion des votes. À son avis, sur les 200 électeurs d'une table de vote donné, 4 ou 5 parmi ceux-ci sont « dispersés » dans un bureau de vote éloigné.<sup>9</sup> Il a également été brièvement question de l'achat de cartes d'identité.

Il a aussi fait état de la pratique qui consiste à modifier les actes de scrutin lors de leur transport, assurant que l'Alliance doublera ses efforts de contrôle pour que cela ne se produise pas. Ainsi, il a confirmé que l'Alliance aura un représentant à toutes les tables de vote du pays.

Tout en faisant valoir que le Parti Colorado inciterait fortement les fonctionnaires de l'État et leur famille, soit près d'un demi million de personnes, à voter pour le parti au pouvoir, M. Lugo a souligné que toute personne qui n'est pas dans la fonction publique était, à son avis, un électeur potentiel pour sa coalition.

Il a enfin déclaré que l'Alliance accepterait la défaite, mais ne tolérerait aucune fraude.

---

<sup>8</sup> Le vendredi 18 avril, le président du Tribunal supérieur de justice électorale, M. Rafael Dendia, a annoncé qu'un mandataire technique pour chacun de quatre principaux candidats à l'élection présidentielle pourraient dorénavant assister, en compagnie d'observateurs internationaux de l'OEA, de l'IFES et de l'IIDH/CAPEL, aux opérations de transmission des résultats électoraux préliminaires, ce qui leur avait été interdit préalablement.

<sup>9</sup> La « dispersion des votes » consiste en une pratique délibérée d'inscription de certains électeurs, à leur insu, dans des bureaux de vote situés très loin de leur domicile, faisant en sorte qu'ils ne puissent pas voter. Cette pratique favoriserait, selon le candidat Lugo, le parti au pouvoir.

**M. Lino Cesar Oviedo, candidat à la présidence — *Unión Nacional de Ciudadanos Éticos (UNACE)* — le vendredi 18 avril 2008, 15 h.**

Convaincu de son élection à la présidence du Paraguay le 20 avril, il s'est dit heureux de la présence de nombreux observateurs internationaux. Leur présence lui semblait très importante pour le Paraguay. Il a affirmé que les observateurs internationaux contribueront ainsi à faire en sorte que tout se déroule de façon adéquate et transparente.

Il a indiqué que la corruption minait le Paraguay et qu'aucun candidat de l'opposition ne pourra affirmer qu'il a confiance en la Justice électorale. Il a également soutenu que beaucoup de Paraguayens s'interrogent sur la nécessité d'aller voter si, de toute façon, rien ne change.

Il a identifié quelques éléments à surveiller le jour du scrutin : les actes de scrutin qui peuvent être modifiés; la présence de noms de personnes décédées sur la liste électorale; la pratique de la dispersion des votes.

Selon M. Oviedo, le Parti Colorado serait le principal bénéficiaire de la fraude et des manipulations, destinées, selon lui, aux partisans de ce parti. Il s'est demandé pourquoi personne ne dénonçait ces dépenses excessives. À son avis, 70 % des fonctionnaires de l'État seraient à la solde du Parti Colorado.

**M. Pedro Fadul, candidat à la présidence — *Patria Querida* — le vendredi 18 avril 2008, 17h.**

M. Fadul a déclaré d'entrée de jeu qu'il y avait une crise de confiance et de crédibilité face à la classe politique au Paraguay.

Il a remercié les observateurs internationaux pour leur présence et leurs efforts, mais que malgré cela, les Paraguayens demeuraient selon lui pessimistes. Néanmoins, il prévoyait le début d'une ère nouvelle.

À son avis, rien n'a été fait par la Justice électorale pour diminuer les risques d'irrégularités et les possibilités de fraude. Il a souligné que son parti a proposé en vain la mise sur pied d'un Conseil électoral indépendant pour remplacer le Tribunal supérieur de justice électorale.

D'après M. Fadul les tables de votes seront contrôlées par les deux plus importants partis traditionnels au pays, soit le Parti Colorado et le Parti libéral radical authentique (PLRA - principal parti au sein de l'Alliance qui soutien la candidature de Fernando Lugo). Il croyait enfin que les résultats de l'élection présidentielle seraient serrés.

**C) Les autorités politiques et organisation gouvernementale internationale**

**M. Miguel A Sanguier, président de la Chambre des sénateurs du Paraguay — le jeudi 17 avril 2008, 11 h.**

D'après M. Sanguier, le Paraguay serait caractérisé par la culture de la fraude. Toutefois, petit à petit, on tente de changer cet état de fait qui remet en cause les fondements mêmes du système démocratique. La présence d'observateurs internationaux serait selon lui salutaire pour empêcher la fraude dans le cadre des élections du 20 avril, qualifiées d'historiques, où pour la première fois le parti au pouvoir craint que la présidence puisse lui échapper.

Pour détecter les tentatives de fraude, il a invité la délégation de la COPA à observer attentivement le déroulement des opérations électorales dans les bureaux de vote et à constater si la procédure prescrite par la loi était respectée ou non. Il a dit craindre que les autorités électorales ferment les yeux si des irrégularités survenaient.

En ce qui concerne la direction du Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE), M. Sanguier a soutenu que, jusqu'à tout récemment, on y retrouvait un certain équilibre entre les forces politiques en présence : un membre était affilié au Parti Colorado, un autre était associé aux libéraux radicaux, et le troisième était plutôt indépendant. Toutefois, ce dernier s'est rapproché du Parti Colorado et l'équilibre a été rompu.

Il a abordé la pratique de la « dispersion du vote » lors de la confection de la liste électorale l'illustrant comme suit : un électeur s'inscrit dans le district où se trouve son domicile, mais le jour du scrutin, il réalise que son nom apparaît dans le registre des électeurs d'un district qui peut se trouver à plus de 500 km de chez lui. Selon M. Sanguier, il y aurait ainsi de 30 000 à 40 000 électeurs qui ne seront pas en mesure d'exercer leur droit de vote, car des responsables de la mise à jour de la liste électorale les auraient intentionnellement inscrits dans des bureaux de vote qui se trouvent trop loin de leur domicile, dans d'autres départements.

Il a ensuite abordé la question de la clause démocratique à laquelle doivent se conformer tous les pays membres du Marché commun du Sud (Mercosur.) À son avis, tout pays qui n'en respecte pas les principes serait susceptible de faire face à des sanctions économiques.<sup>10</sup>

Enfin, il s'est montré très préoccupé des troubles qui pourraient survenir le soir des élections si les résultats devaient être serrés.

#### **M. Oscar Rubén Salomón, président de la Chambre des députés du Paraguay — le jeudi 17 avril 2008, 12 h 30.**

Dans le cadre d'un déjeuner de travail, le président de la Chambre des députés a rappelé l'importance de la présence d'observateurs étrangers lors de ces élections signalant que les observateurs seront les yeux du monde et pourront faire part de la situation prévalant au Paraguay.

Il anticipait des résultats serrés en soulignant la nécessité que la volonté populaire soit respectée.

#### **M<sup>me</sup> Maria Emma Mejía, chef de la mission d'observation de l'Organisation des États américains (OEA) au Paraguay et ancienne ministre des Affaires étrangères de Colombie – le samedi 19 avril 2008, 16 h.**

M<sup>me</sup> Mejía a informé les membres de la délégation que la mission d'observation de l'OEA comptait 70 observateurs provenant de 15 nationalités différentes. Elle a également noté la présence de nombreux observateurs nationaux le jour du scrutin.

---

<sup>10</sup> La tentative de coup d'État au Paraguay en avril 1996 a conduit à l'adoption d'une *Déclaration présidentielle sur le compromis démocratique dans le Mercosur*, à San Luis, Argentine, le 25 juin 1996, et par la suite, à l'adoption du *Protocole sur le compromis démocratique dans le Mercosur, la République de Bolivie et la République du Chili*, à Ushuaia, Argentine, le 24 juillet 1998. Ce dernier protocole, composé de sept articles, mentionne la possibilité qu'un État, au cas où il y aurait rupture de l'ordre démocratique, puisse se voir suspendu de ses droits et obligations issus du processus d'intégration par les autres membres.

Elle n'a fait état d'aucun incident à rapporter quant à l'organisation des élections au Paraguay. À son avis, le principal problème auquel devaient faire face les autorités était le manque de crédibilité et le manque de confiance qu'ont les citoyens à l'égard du processus électoral. Selon elle, le jour des élections, s'il devait y avoir des irrégularités, la justice électorale serait la première à être blâmée. Voilà ce qui expliquerait les tensions qui prévalaient en cette période préélectorale.

En ce qui concerne la transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP), M<sup>me</sup> Mejía a souligné que les trois grandes organisations d'observateurs internationaux présentes sur le terrain (l'OEA, l'IFES et l'IIDH/CAPEL) avaient finalement obtenu l'autorisation de la justice électorale d'observer les opérations du compte rapide. Les partis politiques ont également obtenu l'autorisation d'y participer.

#### **D) Organisations de la société civile**

**M<sup>me</sup> Maria A. Cano Radil, présidente de *Tiempo Nuevo* et candidate au poste de sénatrice pour le Parti Colorado – le mercredi 16 avril 2008, 16 h.**

*Tiempo Nuevo* est une organisation non gouvernementale qui encourage le leadership des femmes en politique et dans la société en général. Cette organisation a mis sur pied au cours des dernières années un Parlement des femmes qui a connu beaucoup de succès

Abordant la question de la participation des femmes paraguayennes en politique, M<sup>me</sup> Cano a indiqué que pour le Parti Colorado, tous niveaux confondus, 20 % des candidats étaient des femmes. Toutefois, à son avis, seule une dizaine d'entre elles avaient une chance d'être élues le 20 avril.

Elle a ensuite rappelé les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'élection primaire du Parti Colorado, qui a opposé l'ancienne ministre de l'Éducation M<sup>me</sup> Ovelar et le vice-président M. Castiglioni, et qui s'est soldée par la victoire de la première. Le candidat défait a qualifié cette élection de frauduleuse et ne s'est pas rallié à M<sup>me</sup> Ovelar. D'après M<sup>me</sup> Cano, ce serait la première fois que le parti au pouvoir depuis 60 ans se présente divisé dans une élection.

Au cours de la réunion de travail, M<sup>me</sup> Cano a remis en question la fiabilité de la liste électorale en identifiant trois problèmes : la présence de nombreuses personnes âgées de plus d'une centaine d'années, la présence de noms de personnes décédées et la pratique de la dispersion des votes.

Elle a fait part des problèmes liés à l'élaboration et à la distribution du matériel électoral : par exemple, certains bulletins de vote seraient préalablement marqués et on retiendrait volontairement des cartes d'identité indispensables à l'exercice du droit de vote.

Également, elle a dénoncé les pressions qu'exerce le parti au pouvoir sur les travailleurs de l'État pour obtenir leur appui et l'utilisation des biens de l'État en période électorale. Elle a soulevé la possibilité que, le jour des élections, des travailleurs électoraux puissent être achetés et que l'on falsifie des actes de scrutin lors de leur transport.

Quant au risque de violences le jour du scrutin, M<sup>me</sup> Cano était d'avis que le peuple paraguayen est non violent, et qu'il serait décidé à ce qu'il y ait un véritable changement. Elle a signalé que, selon elle, les forces armées ont déclaré qu'elles allaient respecter les résultats de l'élection et que les partenaires du Paraguay au sein du Mercosur ne soutiendraient pas des actes de

violence dans le cadre de ces élections. Pour ces diverses raisons, elle croyait qu'il n'y aurait pas d'actes de violence.

**MM. Gerald McCulloch, directeur exécutif, Victor Gonzalez Acosta, vice-président et M<sup>me</sup> Graciela Narvaja Jones, directrice de la *Cámara de Comercio Paraguayo-Americana (AmCham)* — le jeudi 17 avril 2008, 14 h.**

Les représentants de la Chambre de commerce paraguayano-américaine ont, dès le début de la réunion, formulé leurs craintes à l'effet que le gouvernement paraguayen utilise les observateurs internationaux pour valider les résultats du scrutin du 20 avril.

Il a ensuite été question de la pression qu'exercerait le gouvernement sur les quelque 200 000 travailleurs de l'État pour qu'ils appuient le parti au pouvoir. Pour illustrer leur propos, ils ont donné l'exemple du rassemblement visant à souligner la fin de la campagne du Parti Colorado où 90 % des participants auraient été des employés de la fonction publique qui auraient eu l'obligation d'y assister.

Ils se sont inquiétés de l'indépendance de la Justice électorale et du travail qu'elle effectue. En s'appuyant sur les épisodes de fraude survenus lors d'élections précédentes, ils ont fait état à titre d'exemple :

- de la possibilité du remplacement, par des partisans du parti au pouvoir, des autorités des tables de vote proposées par les partis de l'opposition absentes le matin de l'élection;
- de l'omission intentionnelle de signer correctement les actes de scrutin des tables de vote où les résultats ne sont pas favorables au parti au pouvoir, ce qui a pour conséquence d'annuler les résultats des tables visées par ce stratagème;
- de la perte de documents lors de la transmission des résultats;
- de la dispersion des votes lors de la confection de la liste électorale, pratique en vigueur, selon leur témoignage, depuis la fin de la dictature.

Lors de la réunion de travail, le Tribunal électoral n'ayant pas encore autorisé aux représentants des partis politiques d'assister à la transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP), les représentants de la Chambre de commerce paraguayano-américaine pensaient que des irrégularités pourraient survenir à ce moment particulier.

**M<sup>me</sup> Idalina Gómez Hansen, coordonnatrice du secteur rural du *Comité de Iglesias para Ayudas de Emergencias (CIPAE)*, accompagnée de M<sup>me</sup> Julia Cabello Alonso de *Tierra Viva* et d'autres collègues — le jeudi 17 avril 2008, 16 h.**

Les représentants de ces organisations qui travaillent, entre autres, à favoriser la participation des citoyens au processus électoral, étaient inquiets de la présente campagne électorale.

Selon eux, constatant qu'il pouvait perdre pour la première fois l'élection présidentielle, le parti au pouvoir aurait pris toutes les mesures possibles pour renverser la vapeur et la gagner.

Ils ont noté qu'il existait un climat favorable à la manipulation et aux tentatives de fraude notamment l'achat de votes et la confiscation des cartes d'identité en échange d'une compensation financière, ainsi que la pratique de la dispersion des votes lors de la confection de la liste électorale. Même si toutes ces fraudes appréhendées étaient commises avant le 20 avril et non pas dans les bureaux de vote le jour du scrutin, ils ont déploré que la volonté des citoyens soit ainsi manipulée.

Ils ont indiqué qu'un taux de participation élevé pourrait favoriser l'élection de l'Alliance de Fernando Lugo, mais que de son côté, le Parti Colorado inciterait fortement les fonctionnaires de l'État et leur famille, soit près d'un demi-million de personnes, à voter pour le parti au pouvoir. La lutte électorale était à leur avis très inégale.

Selon leurs observations, le Tribunal supérieur de justice électorale serait l'institution de l'État la moins crédible auprès de la population. À cet égard, ils ont indiqué que les partis politiques ont vertement contesté la décision du Tribunal de ne plus leur permettre d'assister à la transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP) tel qu'il leur était permis de le faire auparavant.

Ils ont aussi fait valoir que la composition du Tribunal électoral avait également été critiquée, car leurs membres auraient rompu les entres eux. Ils ont en outre signalé que seuls le Parti Colorado et le PLRA auront la capacité d'avoir des représentants à toutes les tables de vote du pays.

**M. Gustavo Volpe, président de la *Unión Industrial Paraguaya* (UIP), accompagné de ses collègues — le jeudi 17 avril 2008, 18 h.**

L'UIP est une organisation corporative dont la mission est d'offrir des services et de répondre aux besoins de ses membres qui oeuvrent dans les secteurs industriel, commercial et agroalimentaire.

Les représentants de l'UIP ont indiqué que la journée du scrutin serait une fête de la démocratie, que la volonté de population devait être respectée et que toute forme de violence devait être proscrite.

Ils ne souhaitaient pas se prononcer sur l'organisation des élections indiquant qu'ils n'étaient pas impliqués dans le processus électoral.

Ils ont signalé que l'accession possible de Fernando Lugo à la présidence du pays suscitait beaucoup d'inquiétude dans le secteur industriel étant donné ses orientations de gauche, mais que son alliance avec le Parti libéral radical authentique pouvait en quelque sorte neutraliser ces appréhensions. Selon eux, les inquiétudes étaient également suscitées par la crainte d'ingérence dans les affaires internes du Paraguay de la part de pays latino-américains qui ont élu des gouvernements de gauche radicale.

De leur avis, il serait important que les observateurs électoraux puissent rester au pays jusqu'à la fin du processus, c'est-à-dire jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus.

Ils ont souligné que les citoyens commençaient à se questionner sur la capacité du régime démocratique à trouver des solutions pour remédier aux problèmes économiques que connaît le pays. Selon eux, auparavant, les citoyens mangeaient à leur faim, mais ne pouvaient pas s'exprimer librement, alors que maintenant, ce serait le contraire.

**MM. Agustín Carrizosa, président exécutif, et Alvaro Caballero, coordonnateur général, du Centro de Informacion y Recursos para el Desarrollo (CIRD) - le samedi 19 avril 2008, 11 h.**

Le CIRD a été fondé en 1988 pour donner un appui aux organisations de la société civile afin que celles-ci deviennent des acteurs contribuant au développement du pays tout en faisant la promotion de la responsabilité sociale.

Bien que les sondages révélaient un certain resserrement dans les intentions de vote pour les trois principaux candidats à l'élection présidentielle, les représentants du CIRD ont affirmé que les probabilités que le parti Colorado perde cette élection n'ont jamais été aussi élevées.

Quant au vote électronique, utilisé lors des dernières élections générales, ils ont indiqué qu'il y avait encore tellement de soupçons à son endroit que le retour au vote papier a été inévitable pour le moment. Ils ont ajouté à cet égard que même le parti Colorado n'a pas voulu utiliser les urnes électroniques lors des élections primaires. Toutefois, nos interlocuteurs ont constaté que depuis que la décision a été prise de retourner au vote avec bulletins papier, très peu de formation a été donnée au personnel électoral en prévision des élections du 20 avril.

Les représentants du CIRD ont indiqué que, pour la première fois, le processus de transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP) effectué par la justice électorale est contesté par les partis politiques, qui n'ont pas pu participer à son élaboration. Néanmoins, ils ont confirmé que tous les partis politiques seraient présents lors de la divulgation des résultats préliminaires.

Ils ont mentionné le retour du contrôle électoral parallèle indépendant effectué par des organisations de la société civile regroupées au sein de SAKA (Contrôle électoral parallèle indépendant). Interrompu à la fin des années 1990, MM. Carrizosa et Caballero ont expliqué la reprise de ce contrôle parallèle par la perte de confiance envers la justice électorale. Pour se faire, SAKA prévoyait observer systématiquement 1 150 tables de vote réparties à travers le pays.

Les possibilités de fraude lors de la transmission des actes électoraux finaux ne semblaient pas à leurs yeux le plus important problème qu'ils entrevoyaient. Ils s'inquiétaient davantage de l'achat de votes, indiquant d'ailleurs qu'ils avaient reçu, la journée même de notre passage, une plainte selon laquelle des travailleurs de tables de vote avaient été achetés en vue du scrutin.

## 6. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION LE JOUR DU SCRUTIN

### 6.1 Composition et déploiement des équipes d'observateurs de la COPA

Le jour de l'élection, les membres de la mission se sont répartis en 3 équipes d'observateurs.

- 1) La première équipe, composée de représentants de l'Argentine, d'El Salvador et du Mexique, soit de M<sup>me</sup> **Edda Acuña**, chef de mission, de M. **Ernesto Angulo Milla**, de M. **Eduardo Nava** et de M<sup>me</sup> **Mailén Vélez**, a observé le déroulement des opérations dans 21 bureaux de vote dans la ville d'Asunción.

Ville/quartier	Nom du centre de votation	N° bureau de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Asunción	Escuela Graduada N° 3 Republica del Brasil	N° 3	6 h 50	7 h 33
Asunción	Escuela Graduada N° 3 Republica del Brasil	N° 6	6 h 50	7 h 30
Asunción	Colegio Presidente Franco	N° 1	7 h 45	ND
Asunción	Universidad Católica	N° 1	8 h 10	8 h 30
Asunción	Universidad Católica	N° 4	8 h 10	ND
Asunción	Escuela Nacional de Niñas	N° 2	8 h 34	9 h
Asunción	Escuela Nacional de Niñas	N° 5	8 h 49	9 h 05
Asunción	Colegio Cristo Rey	N° 4	9 h 12	9 h 30
Asunción	Colegio Cristo Rey	N° 3	9 h 15	9 h 30
Asunción	Colegio Virgen de Fátima	N° 5	9 h 45	10 h 10
Asunción	Colegio Virgen de Fátima	N° 12	9 h 45	10 h 07
Asunción	Colegio Virgen de Fátima	N° 9	9 h 45	ND
Asunción	Colegio San José	N° 12	10 h 25	10 h 50
Asunción	Colegio Monseñor Lasagna	N° 3	11 h	ND
Asunción	Escuela San Antonio de Padua	N° 10	11 h 38	11 h 50
Asunción	Escuela San Antonio de Padua	N° 3	11 h 35	11 h 50
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio San Vicente de Paúl	N° 5	11 h 30	ND
Asunción	Colegio Naciones Unidas	N° 10	ND	ND
Asunción	Escuela Republica	N° 22	11 h 55	12 h 10

Ville/quartier	Nom du centre de votation	N° bureau de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
	del Perú			
Asunción/ Santísima Trinidad	Escuela Técnico Javier	N° 4	15 h 30	17 h 30
Asunción/ Santísima Trinidad	Escuela Técnico Javier	N° 2	15 h 30	17 h 30

- 2) La deuxième équipe, composée de représentants du Mexique et de l'Argentine, soit de M. **Mario López Valdez**, de M<sup>me</sup> **Silvia Caballero** et de M<sup>me</sup> **Monica Casazza**, a observé le déroulement des opérations dans 10 bureaux de vote dans la ville d'Asunción. L'observation a été réalisée pour l'ensemble de chaque centre de votation visité et non pour chaque table de vote.

Ville/zone	Nom du centre de votation	N° bureau de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Asunción/Santísima Trinidad	Colégio Nacional Vicente Ignacio Iturbe	ND	9 h 15	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio privado americano de Asunción	ND	10 h 05	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Nacional Nuestra Señora de la Asunción	ND	11 h	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Privado Alemán Concordia	ND	11 h 30	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Escuela Republica Oriental del Uruguay	ND	12 h 20	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Técnico Javier	ND	ND	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Escuela Nacional Profesor Silvia Miranda	ND	ND	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Nacional Carlos A. López	ND	ND	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Privado San Agustín	ND	ND	ND
Asunción/Santísima Trinidad	Colegio Experimental Paraguay Brasil	ND	15 h 30	ND

- 3) La troisième équipe, composée de représentants du Québec, soit de M. **Alexandre Cloutier**, de M. **Jacques Paquet** et de M. **Stéphane Dolbec**, a observé le déroulement des opérations dans 16 bureaux de vote dans la ville d'Asunción et le département Central.

Ville/quartier/département	Nom du centre de votation	N° bureau de vote	Heure d'arrivée	Heure de départ
Asunción/La Encarnación	Escuela San Antonio de Padua	N° 2	6 h 40	7 h 30
Lambaré/Département Central	Escuela Santo Domingo de Guzmán	N° 12	7 h 45	8 h
Lambaré/Département Central	Escuela Santo Domingo de Guzmán	N° 11	8 h	8 h 20
Lambaré/Département Central	Escuela Santo Domingo de Guzmán	N° 18	8 h 30	9 h
Asunción/La Recoleta	Colegio Ysaty	N° 2	9 h 10	9 h 25
Asunción/La Recoleta	Colegio Ysaty	N° 10	9 h 25	10 h 45
Asunción/La Recoleta	Colegio General Pablo L. Ávila	N° 18	10 h 15	10 h 25
Asunción/La Recoleta	Colegio General Pablo L. Ávila	N° 8	10 h 30	10 h 40
Asunción/La Recoleta	Colegio San Cristóbal	N° 2	10 h 55	11 h 10
Ypacarai/Département Central	Escuela Superior No 82 Republica de Honduras	N° 1	13 h 25	13 h 35
Ypacarai/Département Central	Escuela Superior N° 82 Republica de Honduras	N° 2	13 h 35	13 h 45
Aregua/Département Central	Escuela N° 86 Domingo Martínez Deirala	N° 12	14 h	14 h 15
Luque/Département Central	Colegio Nacional Elizardo Aquino de Luque	N° 4	14 h 30	14 h 45
Asunción/La Recoleta	Colegio Goethe	N° 2	15 h 07	15 h 22
Asunción/San Roque	Colegio Juan Ramón Dahlquist	N° 3	15 h 35	15 h 50
Asunción/San Roque	Colegio Juan Ramón Dahlquist	N° 19	16 h	17 h 45

## 6.2 Les éléments observés

Afin de mener à bien leur travail d'observateurs, les parlementaires disposaient d'une grille de l'observateur électoral préparée par le secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA. Cette grille, qui se trouve en annexe VII et dont une copie a été remplie pour la grande majorité des bureaux de vote visités, se divise en huit parties. Basée sur les dispositions de la loi électorale paraguayenne, elle aborde les aspects suivants du processus électoral :

- 1) Les renseignements généraux sur l'observateur et le bureau de vote;
- 2) Les bureaux de vote;
- 3) Le matériel électoral;
- 4) Les électeurs;

- 5) Les plaintes;
- 6) D'autres observations;
- 7) Le dépouillement et le décompte des suffrages;
- 8) L'évaluation globale.

Afin de recueillir ces informations, les observateurs se sont adressés essentiellement aux présidents des tables de votation.

Les trois équipes d'observateurs ont également cherché à obtenir un bon échantillonnage des pratiques de votation en visitant des bureaux de vote situés dans différents types de quartiers. Ainsi, dans la région de la capitale, Asunción, et dans le département Central, ils ont visité des centres de votation installés dans des quartiers ouvriers et populaires, des quartiers habités de représentants de la classe moyenne et des quartiers habités de représentants de la classe plus aisée.

## 7. LES CONSTATS DES MEMBRES DE LA MISSION DE LA COPA

Voici les principaux constats de l'observation qui peuvent être illustrés à l'aide des cinq tableaux se trouvant dans la grille de l'observateur remis aux membres de la délégation de la COPA. Les tableaux abordent les éléments suivants : **1) les bureaux de vote; 2) le matériel électoral (2 tableaux); 3) les plaintes; et 4) les observations générales.** Un cinquième élément, traitant du dépouillement et du décompte de votes, n'est pas illustré par un tableau.<sup>11</sup>

### 7.1 Les bureaux de vote

Dans la plupart des bureaux de vote observés, les électeurs ont commencé à voter à 7 h comme le prévoit la loi. Toutefois, plusieurs retards sont à noter et s'expliquent par l'absence des autorités responsables des tables de vote qu'il a fallu remplacer par leurs suppléants ou encore, en cas d'absence de ces derniers, par des électeurs faisant la file pour voter.

	OUI	NON	Aucune réponse
<b>Site et aménagement de la table de vote convenables</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>Table de vote complet</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Présence des forces de sécurité</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
<b>Présence des représentants des candidats/partis</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>Présence de publicité électorale sur les lieux</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>10</b>
<b>Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>14</b>

L'organisation physique de certains centres de votation était particulière, car les électeurs se trouvaient souvent à l'étroit. Toutefois, cela semblait être conforme à une certaine coutume et les électeurs ne s'emblaient pas s'en plaindre.

Au centre de votation *Santo Domingo de Guzman* de la ville de Lambaré dans le département Central, les listes des noms des électeurs étaient mal disposées faisant en sorte que les électeurs étaient incapables d'identifier la table où ils étaient inscrits.

<sup>11</sup> Ces résultats ne sont que le reflet d'une appréciation réalisée par les membres de la délégation de la COPA.

Les observateurs de la COPA ont également constaté qu'il manquait souvent d'information à l'entrée des centres de votations afin de diriger les électeurs vers leur table de vote et que l'accès aux bureaux de vote situés aux étages supérieurs pouvait être difficile pour les citoyens à mobilité réduite.

## 7.2 Le matériel électoral

En général, le matériel électoral a été fourni en quantité suffisante et en conformité aux normes prescrites.

	OUI	NON	+ ou -	Aucune réponse
<b>Isoloirs garantissant le secret</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Liste électorale</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Bulletins de vote en nombre suffisant</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Toutefois, l'organisation physique de certains bureaux de vote pouvait remettre en question le caractère secret du vote. Ainsi, aux centres de votation du *Colegio General Pablo L. Avila* du quartier de la Recoleta à Asunción, aux tables de votation N<sup>os</sup>11 et 13, les isoloirs étaient disposés de façon telle qu'il était possible d'apercevoir pour qui votaient les électeurs. Il en a été de même à la table de votation N<sup>o</sup> 12 du centre de votation *Virgen de Fátima* d'Asunción.

En ce qui concerne les urnes, elles étaient faites de plastique souple et transparent installées devant les tables de votes. Les électeurs devaient insérer les bulletins de vote dans la fente de l'urne de plastique réservée à cet effet. Les urnes sont ainsi continuellement surveillées par le personnel électoral. Toutefois, les observateurs de la COPA ont constaté que ces urnes peuvent déborder rapidement et que les bulletins dépassant de la fente pourraient facilement s'en échapper ou encore se faire subtiliser s'il y avait un moment d'inattention de la part des travailleurs électoraux. Les membres de la délégation n'ont cependant pas été témoin de tels gestes.

	Très bon	Bon	Faible	Très faible	Aucune réponse
<b>Le matériel électoral</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Le travail des membres de la table de vote</b>	<b>26</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>11</b>

De façon générale, le travail des membres des bureaux de vote a été exemplaire. Toutefois, nous avons pu noter que si les travailleurs électoraux ne pliaient et ne signaient pas les bulletins de vote à l'avance, le temps requis pour exercer le droit de vote était sensiblement plus long.

Au *Colegio Nacional Elizando Aquino* de Luque dans le département Central, le temps d'attente pour voter pouvait aller de 20 à 30 minutes lors du passage de la troisième équipe d'observateurs à 14 h 30.

Selon certains observateurs de la COPA, les autorités des tables de vote, notamment au centre de votation *Colegio Técnico Javier* d'Asunción, manquaient de formation. Ceci a eu pour conséquence de ralentir les opérations. Dans certains cas, il fallait près de 12 minutes pour réaliser toutes les étapes.

### 7.3 Les plaintes

De façon générale, très peu de plaintes ont été déposées par les représentants des partis, les candidats ou les citoyens.

	OUI	NON	Aucune réponse
<b>Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>13</b>
<b>Plaintes formulées par les électeurs</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>13</b>

Néanmoins, à la table N° 18 du centre de votation *Santo Domingo Guzman* de Lambaré, les représentants du parti Colorado se sont plaints des autorités responsables de la table de votation. Ils soutiennent que l'article 177 de la loi électorale a été violé, car il n'y aurait pas eu de tirage au sort pour remplacer les autorités absentes. Une électrice s'est également plainte de ne pas avoir pu voter bien qu'elle ait été inscrite sur la liste électorale.

À la table de votation N° 4 du *Colegio Nacional Elizando Aquino* de Luque dans le département Central, une électrice s'est plainte de n'avoir pu exercer son droit de vote, car le nom apparaissant sur sa carte d'électeur différait du nom inscrit sur la liste électorale.

À la table de votation N° 3 de la *Escuela Graduada N° 3 Republica del Brasil*, une électrice s'est plainte de l'intervention d'une observatrice nationale durant l'exercice de son droit de vote.

### 7.4 Les observations générales

De façon générale, les dispositions de la loi électorale ont été respectées en regard des éléments d'observation suivants :

	OUI	NON	Aucune réponse
<b>Respect du caractère secret du vote</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>10</b>
<b>Respect des procédures électorales par le personnel</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Compréhension de la procédure par les électeurs</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Présence dans le bureau de vote de personnes non autorisées</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>10</b>
<b>Passage d'autres observateurs internationaux</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>12</b>
<b>Passage d'observateurs nationaux</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
<b>Déroulement du vote dans l'ordre</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
<b>Interruption du vote dans la journée</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>13</b>

À la table de votation N° 3 de la *Escuela Graduada N° 3 Republica del Brasil*, les travailleurs électoraux ont expliqué la désorganisation du travail en début de journée du fait qu'il s'agissait d'un retour au vote papier suivant l'abandon du vote électronique.

Vers 8 h 30, la troisième équipe d'observateurs a été témoin d'une importante altercation aux tables de votes n<sup>os</sup> 11 et 18 de l'*Escuela Santo Domingo de Guzman* de Lambare. Ces tensions étaient vraisemblablement liées, dans le premier cas, à l'arbitrage du délégué de l'assemblée civique pour la recomposition de la table de vote devant l'absence de ses membres attirés et des suppléants, et dans le second cas, au travail des représentants de partis politiques. Cette même équipe d'observateurs a été témoin d'une altercation entre représentants de partis politiques quelques minutes avant la fermeture du scrutin au centre de vote *Colegio Juan Ramon Dahlquist*.

Vers 8 h 30, la deuxième équipe d'observateurs a été témoin d'une altercation, au centre de votation *Colegio Nacional Nuestra Señora de la Asunción*. Cette équipe a également signalé l'existence de cartes d'identités périmées, nécessaires à l'exercice du droit de vote, sur lesquelles la photo du détenteur n'est plus visible ce qui rend l'exercice du droit de vote plus difficile.

### **7.5 Le dépouillement et le décompte des suffrages**

Les observateurs de la COPA ont témoigné du dépouillement et du décompte des suffrages dans les centres de votation *Colegio Experimental Paraguay Brasil*, *Escuela Técnico Javier* et *Colegio Juan Ramón Dahlquist*. Les deux premiers sont situés dans le quartier Santísima Trinidad et le dernier dans le quartier San Roque de la ville d'Asunción. Le dépouillement s'est déroulé avec sérieux, dans le calme, dans la transparence et dans le respect des dispositions de la loi électorale.

Toutefois, les membres de la troisième équipe d'observateurs, qui opéraient au centre de votation *Colegio Juan Ramón Dahlquist*, se sont inquiétés du fait que des membres de la police nationale se trouvaient à chacune des tables de votation et prenaient en note les résultats de l'élection présidentielle afin d'en faire, selon leurs dires, rapport à leurs supérieurs.

À ce sujet, mentionnons que selon l'article 194 du Code électoral paraguayen (loi n° 834/96), il est permis aux autorités policières de mettre à la disposition de chaque président de tables de vote le nombre d'agents de police suffisant afin d'assurer l'ordre et de garantir la liberté et la régularité du vote.

## **8. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MISSION**

Au terme de la mission, la délégation de la COPA a rédigé et diffusé un communiqué de presse afin de faire part des conclusions préliminaires de ses observations (annexe VIII).

Malgré quelques mentions d'irrégularités mineures, les membres de la délégation ont constaté que les procédures prescrites dans la loi électorale avaient été respectées et que, malgré certaines tensions, le scrutin s'était déroulé dans l'ordre.

Ils ont été impressionnés par l'enthousiasme des électeurs et leur volonté à participer à ce rendez-vous électoral si important. De plus, les membres de la délégation ont remarqué la qualité du travail effectué par le personnel électoral ainsi que les représentants des partis politiques dans l'accomplissement de leur tâche. À leur avis, le processus électoral s'est, de manière générale, déroulé de façon exemplaire.

Les membres de la délégation de la COPA se sont également réjouis du taux de participation des électeurs à ce scrutin, taux qui a dépassé les 65 %, ainsi que l'absence de violence et de débordements lors de l'annonce des résultats.

En ce qui concerne les principaux risques de fraudes ou d'irrégularités appréhendés par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour de l'élection – soit 1) l'achat de votes; 2) la duplicité des cartes d'identité; 3) le remplacement, par des partisans du parti au pouvoir, des autorités des tables de vote proposées par les partis de l'opposition absentes le matin de l'élection et 4) la modification ou la perte d'actes de scrutin lors de leur transport en prévision de la transmission des résultats électoraux préliminaires (TREP) – la délégation de la COPA n'a pas été témoin directement de tels actes. De plus, la délégation n'a pas été en mesure d'observer le transport des actes de scrutin ni le compte rapide. Cependant, la COPA a été témoin de tensions et d'altercations entre représentants de partis politiques et travailleurs électoraux dans certains centres de votation où il a fallu procéder à la nomination des responsables des tables de vote le matin du scrutin pour combler les absences.

Les observateurs de la COPA se sont également montrés préoccupés quant à la validité et à la qualité de la liste électorale, dont l'exactitude a été largement remise en cause par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral rencontrés avant le jour de l'élection.

Quant au matériel électoral, particulièrement les urnes de plastique transparent, les observateurs de la COPA ont constaté que ces urnes débordaient rapidement et que les bulletins dépassant de la fente de l'urne pourraient facilement s'en échapper ou encore être subtilisés. Cependant, les membres de la délégation n'ont pas été témoins de la perte ou du vol de bulletins de vote.

Enfin, bien que la loi électorale permette la présence d'officiers de police à chaque table de vote afin d'assurer l'ordre, les membres de la délégation se sont inquiétés du fait, qu'au centre de votation *Colegio Juan Ramón Dahlquist* à Asunción, au moment du dépouillement des voix, les membres de la police nationale qui se trouvaient à chacune des tables de votation prenaient en note les résultats de l'élection présidentielle afin d'en faire, selon leurs dires, rapport à leurs supérieurs. Bien qu'il puisse s'agir d'un cas isolé, cela semblait aller à l'encontre du principe de non-intervention des forces de l'ordre dans le processus électoral.

À la lumière de ces différentes observations, la mission d'observation de la COPA recommande aux autorités électorales paraguayennes de proposer aux législateurs du pays des modifications législatives ou administratives lors du prochain scrutin afin de :

- d'améliorer l'exactitude de la liste électorale de manière à dissiper les doutes à son sujet et accroître la confiance des citoyens et des partis politiques à l'égard de cet instrument, de limiter les risques d'irrégularités et à permettre le bon déroulement des opérations le jour du vote;

- dans l'éventualité où le vote papier serait maintenu, d'améliorer la qualité du matériel électoral, notamment la taille des urnes de plastique souple et transparent, de manière à prévenir toute irrégularité;
- d'apporter des précisions quant au rôle, obligations et droits des forces de l'ordre présentes dans les centres de votation.

Les membres de la délégation de la COPA souhaitent enfin souligner l'accueil cordial et chaleureux qui leur a été réservé par les représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral lors des rencontres de travail avant le jour du scrutin, ainsi que par les citoyens et les travailleurs électoraux à l'occasion de leurs visites dans les centres de votation.

## 9. LES ANNEXES

## **Annexe I – Lettre d'invitation**

*Tribunal supérieur de justice électorale*

Asunción, le 12 février 2008

*Monsieur le Président,*

À l'occasion des élections générales qui se tiendront le 20 avril prochain, le Tribunal supérieur de justice électorale (TSJE) de la République du Paraguay organise une mission d'observation électorale, composée d'invités étrangers. Le jour du scrutin, le président et le vice-président de la République seront élus, ainsi que les sénateurs, les députés, les gouverneurs et les parlementaires du MERCOSUR.

Dans le cadre de cette mission, le TSJE serait honoré de compter votre organisation parmi les participants. Cette activité bénéficiera sans aucun doute de votre apport précieux, entre autres sur le plan des connaissances dans le domaine électorale. Cependant, pour des raisons financières, il nous sera malheureusement impossible de couvrir les frais qu'entraîne votre participation.

La mission d'observation électorale aura lieu dans la capitale d'Asunción du vendredi 18 avril jusqu'au lundi 21 avril 2008, période durant laquelle se déroule notre programme de travail électorale.

Pour toutes questions, information additionnelle ou, pour nous informer de votre participation lors de cette mission d'observation électorale, je vous prie de contacter M. Pedro Calonga, assistant de la Direction des relations internationales et du protocole de la justice électorale, par courriel au [protocolo@tsje.gouv.py](mailto:protocolo@tsje.gouv.py), par téléphone au (595)21-6180-213 ou par fax au (595)- 21-6180-217.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les plus distingués.

Dr. Rafael Dendia  
Président

Monsieur le Président  
Confédération parlementaire des Amériques (COPA)  
M. Carlos Jiménez Macias

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE JUSTICE ÉLECTORALE**  
Direction des relations internationales et du protocole  
Ave. Eusebio Ayala no. 2759 et Santa Cruz de la Sierra, code postal 1888  
Asunción-République du Paraguay

## Annexe II – Résolution

### Réunion du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Cancun, Quintana Roo, Mexique  
15 mars 2008

#### RÉSOLUTION SUR L'ENVOI D'UNE MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU PARAGUAY

**CONSIDÉRANT** la tenue d'élections générales au Paraguay le 20 avril 2008;

**CONSIDÉRANT** que la participation de parlementaires de la COPA à des missions multilatérales d'observation électorale est prioritaire pour atteindre son objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

**CONSIDÉRANT** que la COPA a reçu, en date du 12 février 2008, une invitation de la part du président du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay à constituer une délégation de parlementaires de la COPA afin de participer à une mission d'observation électorale au Paraguay.

**Nous, membres du Comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques, réunis à Cancun, Quintana Roo, Mexique, le 15 mars 2008,**

**MANIFESTONS** notre appui et notre solidarité au peuple paraguayen et aux institutions démocratiques de ce pays dans l'organisation des élections générales du 20 avril prochain;

**PROPOSONS** l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors des élections générales au Paraguay, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays;

**NOUS ENGAGEONS** à respecter, lors de la formation d'une délégation de parlementaires des Amériques, les principes d'équilibre régional et de pluralisme politique, et à nous assurer que la mission d'observation remplit ses fonctions de façon indépendante et impartiale telles qu'établies dans le Règlement des missions d'observation électorale de la COPA.

2008-04-08

## Annexe III – Lettre d'acceptation



16 de marzo de 2008

***Dr. Rafael Dendia***  
***Presidente***  
***Tribunal Superior de Justicia Electoral Oficinas Centrales***  
***Dirección de Relaciones Internacionales y Protocolo***  
***Av. Eusebio Ayala No 2759 y Santa Cruz de la Sierra***  
***Código Postal 1888***  
***Asunción***  
***REPUBLICA DEL PARAGUAY***

***Objeto: Elecciones generales del 20 de abril de 2008***

*De mi consideración:*

*Atendiendo la invitación que el Tribunal Superior de Justicia Electoral de la República del Paraguay, hiciera el día 12 de febrero de 2008 a la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA), para que participe como observadora electoral en las próximas elecciones generales que se desarrollarán en dicho país, para elegir Presidente, Vicepresidente, Senadores, Diputados, Gobernadores y Parlamentarios del Mercosur, el día 20 de abril del presente año; y considerando que, uno de los objetivos fundamentales de la COPA es contribuir al fortalecimiento de la democracia parlamentaria y la edificación de una comunidad de las Américas basada en el respeto de la dignidad y los derechos humanos, la paz, la democracia, la solidaridad entre los pueblos, la justicia social y la equidad de genero, el Comité Ejecutivo de nuestra organización ha decidido autorizar, por medio de una resolución adjunta, que una delegación de la COPA asista como observadora al procesos democrático que tendrá lugar en ese hermano país de Paraguay.*



## **P R E S I D E N C I A**

*La delegación de la COPA cumplirá su misión entre el 16 y 21 de abril de 2008, y le comunicaré a la mayor brevedad su composición.*

*Le agradezco de antemano todas las disposiciones que usted adopte con respecto a nuestra delegación, con el fin de facilitar los arreglos logísticos necesarios para la implementación de una misión de este tipo, en especial en lo relativo a la obtención de las credenciales.*

*Para ello, designo al señor Jacques Paquet, Asesor de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA (teléfono (1-418-644-2888) o correo electrónico (jpaquet@assnat.qc.ca) para establecer los contactos con su organización.*

*Sin más por el momento, reciba las seguridades de mi consideración más distinguida y aprecio.*

**CARLOS JIMÉNEZ MACÍAS**  
*Presidente de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA)*  
*Senador del Congreso Federal de México*

*Se adjunta documentación: Resolución sobre el envío de una misión de observación electoral en Paraguay*

*c. c. Diputado Jean-François Roux, Presidente de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA*

## **Annexe IV – Lettre de désignation**



*Senado de la República Mexicana, 11 de abril de 2008*

***Dr. Rafael Dendia***  
***Presidente***  
***Tribunal Superior de Justicia Electoral Oficinas Centrales***  
***Dirección de Relaciones Internacionales y Protocolo***  
***Av. Eusebio Ayala No 2759 y Santa Cruz de la Sierra***  
***Código Postal 1888***  
***Asunción***  
***REPUBLICA DEL PARAGUAY***

***Objeto: Elecciones generales del 20 de abril de 2008***

*Estimado Presidente:*

*En consideración a la decisión que el Tribunal Superior de Justicia Electoral de la República del Paraguay decidiera el día 12 de febrero de 2008 de acreditar a los miembros de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA) para que participen como observadores en las próximas elecciones generales que se desarrollarán en dicho país, para elegir Presidente, Vicepresidente, Senadores, Diputados, Gobernadores y Parlamentarios del Mercosur el día 20 de abril del presente año, es un placer informarle que la misión de observación electoral de la COPA, que se llevará a cabo entre el 16 y 21 de abril de 2007 en la Ciudad de Asunción, estará compuesta de las personas siguientes :*

***Jefa de la misión:***

*Sra. Edda Acuña, Senadora de la Provincia de Buenos Aires, Argentina, y Primera Vicepresidenta de la COPA*

***Miembros:***

*Dra. Silvia Caballero, Diputada de la Provincia de Buenos Aires, Argentina*

*Sr. Ernesto Angulo Milla, Diputado de la Asamblea Legislativa de El Salvador*

*Sra. Claudia Corichi García, Senadora del Congreso de la Unión Mexicana*

*Sr. Mario Lòpez Valedéz, Senador del Congreso de la Unión Mexicana*

*Sr. Eduardo Nava, Senador del Congreso de la Unión Mexicana*

*Sr. Tomàs Torres Mercado, Senador del Congreso de la Unión Mexicana*

*Sr. Martín Carlos Olavarrieta, Diputado de la Asamblea Legislativa del Distrito Federal, México*

*Sr. Alexandre Cloutier, Diputado de la Asamblea Nacional de Québec*

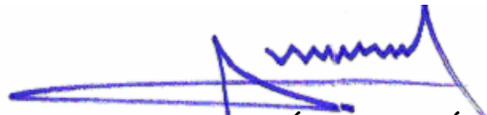
*Dr. Jacques Paquet, Asesor de la Comisión de Democracia y Paz de la COPA*

*Sra. Mailén Vélez, Asesora política de la Senadora Acuña*

*Lic. Stéphane Dolbec, Director de la cooperación internacional del Director General de Elecciones de Québec y experto en materia electoral*

*Sin más por el momento, reciba las seguridades de mi consideración más distinguida y aprecio.*

***Atentamente***



**CARLOS JIMÉNEZ MACÍAS**  
***Presidente de la Confederación Parlamentaria de las Américas (COPA)***  
***Senador de la República***

## **Annexe V – Communiqué de presse du 16 avril 2008**

### **Une délégation de députés des Amériques observera le déroulement des élections paraguayennes**

Asunción, le 16 avril 2008 – Les parlementaires de la **Confédération parlementaire des Amériques** (COPA) sont arrivés aujourd’hui au Paraguay pour témoigner du déroulement des élections générales qui se tiendront le 20 avril. La sénatrice de la province de Buenos Aires en Argentine et première vice-présidente de la COPA, M<sup>me</sup> Edda Acuna, dirigera cette mission d'observation électorale qui se déroulera du 16 au 21 avril.

La délégation est également composée de M. Ernesto Angulo Milla, Député de l’Assemblée législative d’El Salvador, M. Mario López Valedéz, sénateur du Congrès de la République de l’Union du Mexique, M. Eduardo Nava, sénateur du Congrès de la République de l’Union du Mexique, M. Martín Carlos Olavarrieta, député de l’Assemblée législative du District fédéral, Mexique, de M. Nilson Mourão de la Chambre des députés du Brésil, et M. Alexandre Cloutier, député de l’Assemblée nationale du Québec.

Invités par le Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay à titre d’observateurs du processus électorale, les parlementaires de la COPA procéderont le jour du scrutin à une observation du déroulement des élections dans un maximum de bureaux de vote. Également, la délégation compte rencontrer les principaux acteurs jouant un rôle dans le processus électorale afin de pouvoir mieux apprécier l’état de l’organisation des élections. De ce nombre, des candidats, des responsables de partis politiques et d’organisations de la société civile seront consultés par la délégation de la COPA. À la suite de la mission, les parlementaires des Amériques consigneront leurs observations dans un rapport remis aux autorités électorales du Paraguay et aux instances de la COPA.

Il s’agit de la 7<sup>e</sup> mission d’observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d’observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie.

Fondée à Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d’États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Pour obtenir de l’information supplémentaire à propos des missions d’observation électorale antérieures de la COPA, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.copa.qc.ca](http://www.copa.qc.ca).

## Annexe VI – Programme

### MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA DU 16 AU 21 AVRIL 2008 ASUNCIÓN, PARAGUAY

#### PROGRAMME

(2008-04-30)

#### MARDI 15 AVRIL

##### **Toute la journée**

Installation des membres de la délégation à l'Hôtel *Excelsior*

Accréditation des parlementaires observateurs auprès du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay

Confirmation des rendez-vous prévus au programme

Confirmation de la location des voitures

#### MERCREDI 16 AVRIL

##### **Toute la journée**

Installation des membres de la délégation à l'Hôtel *Excelsior*

Accréditation des parlementaires observateurs auprès du Tribunal supérieur de justice électorale du Paraguay

Réunions de travail avec des représentants d'institutions et d'organismes impliqués dans le processus électoral

##### **16 h**

Réunion de travail avec M<sup>me</sup> **Maria A. Cano Radil**, présidente de *Tiempo Nuevo* et candidate au poste de sénatrice pour le Parti colorado.

##### **En soirée**

Observation du rassemblement de fin de campagne du Parti Colorado

Dîner de travail des membres de la mission : préparation des membres de la mission d'observation

## JEUDI 17 AVRIL

- 9 h** Réunion de travail avec M. **Rafael Dendia**, président du Tribunal supérieur de justice électoral du Paraguay
- 11 h** Réunion de travail avec M. **Miguel A Sanguier**, président de la Chambre des sénateurs du Paraguay
- 12 h 30** Déjeuner de travail avec M. **Oscar Rubén Salomón**, président de la Chambre des députés du Paraguay
- 14 h** Réunion de travail avec MM. **Gerald McCulloch**, directeur exécutif, **Victor Gonzalez Acosta**, vice-président et M<sup>me</sup> **Graciela Narvaja Jones**, directrice de la *Camara de Comercio Paraguayo-Americana (AmCham)*
- 16 h** Rencontre de travail avec M<sup>me</sup> **Idalina Gómez Hansen**, coordonnatrice du secteur rural du *Comité de Iglesias para Ayudas de Emergencias (CIPAE)*
- 18 h** Réunion de travail avec M. **Gustavo Volpe**, président de la *Union Industrial Paraguaya*
- En soirée** Observation du rassemblement de fin de campagne de l'Alliance patriotique pour le changement (APC)
- Dîner de travail des membres de la mission : débriefing et partage des observations en vue de la rédaction du rapport de mission

## VENDREDI 18 AVRIL

**Cette partie du programme est organisée par le Tribunal supérieur de justice électoral du Paraguay**

- 10 h** Entretien avec M<sup>me</sup> **Blanca Ovelar**, candidate à la présidence - *Partido Colorado (ANR)*
- 12 h** Entretien avec M. **Fernando Lugo**, candidat à la présidence *Alianza Patriótica para el Cambio (APC)*
- 15 h** Entretien avec M. **Lino Cesar Oviedo**, candidat à la présidence - *Unión Nacional de Ciudadanos*
- 17 h** Entretien avec M. **Pedro Fadul**, candidat à la présidence - *Patria Querida*
- 20 h** Réception offerte aux observateurs internationaux par le Tribunal supérieur de justice électoral du Paraguay - Yacht & Golf Club Paraguayo, Salon Galas

## **SAMEDI 19 AVRIL**

- 11 h** Réunion de travail avec M. **Agustín Carrizosa**, président exécutif, et M. **Alvaro Caballero** du *Centro de informacion y recursos para el desarrollo* (CIRD)
- 16 h** Réunion de travail avec M<sup>me</sup> **Maria Emma Mejía**, chef de la mission de l'observation de l'Organisation des États américains (OEA) au Paraguay
- 19 h** Réunion de travail des membres de la mission:
- débriefing et partage des observations en vue de la rédaction du rapport de mission;
  - préparation en vue du jour du scrutin :
    - élaboration du plan de développement
    - formation des équipes d'observateurs
- Hôtel *Excelsior*

## **DIMANCHE 20 AVRIL : JOUR DU SCRUTIN**

- Toute la journée** Déploiement des observateurs et observation dans les bureaux de scrutin dans la région de la capitale Asunción et du département Central
- Vers 16 h** Assister au dépouillement des votes
- 20 h** Réunion de travail des membres de la mission :
- partage des observations;
  - définition d'une position commune;
  - préparation du communiqué de presse et approbation par l'ensemble de la mission;
- Hôtel *Excelsior*

## **LUNDI 21 AVRIL**

- En matinée** Diffusion du communiqué de presse
- Toute la journée** Départ des participants vers leur lieu d'origine

## **MARDI 22 AVRIL**

- Toute la journée** Départ des participants vers leur lieu d'origine

## Annexe VII – Grille de l'observateur



### ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU PARAGUAY 20 avril 2008

#### GRILLE DE L'OBSERVATEUR ÉLECTORAL

##### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'observateur : \_\_\_\_\_

Ville/district : \_\_\_\_\_

Centre de votation : \_\_\_\_\_

Table de vote : \_\_\_\_\_

Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_

Heure de départ : \_\_\_\_\_

##### 2. BUREAU DE VOTE

Heure d'ouverture : \_\_\_\_\_

Si retard, raisons : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

	OUI	NON
Site et aménagement de la table de vote convenables		
Table de vote complet		
Présence des forces de sécurité		
Présence des représentants des candidats/partis		
Présence de publicité électorale sur les lieux		
Actes d'intimidation à l'endroit des électeurs		

Détails : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**3. MATÉRIEL ÉLECTORAL**

	OUI	NON
Isoloirs garantissant le secret		
Liste électorale		
Bulletins de vote en nombre suffisant		

	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Le matériel électoral				
Le travail des membres du bureau de vote				

Détails : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**4. LES ÉLECTEURS**

Nombre d'électeurs inscrits : \_\_\_\_\_

Temps d'attente : \_\_\_\_\_

Temps moyen requis pour voter : \_\_\_\_\_

Électeurs sans carte d'identité : \_\_\_\_\_

Électeurs non inscrits sur le registre électorale : \_\_\_\_\_

Détails : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## 5. LES PLAINTES

	OUI	NON
Plaintes formulées par les représentants de partis politiques et des candidats		
Plaintes formulées par les électeurs		

Détails : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 6. AUTRES OBSERVATIONS

	OUI	NON
Respect du caractère secret du vote		
Présence de plus d'un électeur dans l'isoloir		
Respect des procédures électorales par le personnel		
Compréhension de la procédure par les électeurs		
Présence dans le centre de votation de personnes non autorisées		
Passage d'autres observateurs internationaux		
Passage d'observateurs nationaux		
Déroulement du vote dans l'ordre		
Interruption du vote dans la journée		

Détails: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## 7. DÉPOUILLEMENT ET DÉCOMPTE DES SUFFRAGES

Heure du début du dépouillement : \_\_\_\_\_

Nombre d'électeurs inscrits : \_\_\_\_\_

Nombre de votants : \_\_\_\_\_

Bulletins nuls : \_\_\_\_\_

Bulletins blancs : \_\_\_\_\_

Contestations par les représentants : \_\_\_\_\_

Détails : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 8. EVALUATION GLOBALE

Irrégularités à signaler : ( )

Irrégularités mineures : ( ) Lesquelles?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Irrégularités graves pouvant affecter l'intégrité du processus électoral : ( ) Lesquelles?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Annexe VIII – Communiqué de presse du 21 avril 2008

### MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE LA COPA AU PARAGUAY

#### LES PARLEMENTAIRES FÉLICITENT LE PEUPLE PARAGUAYEN POUR LE BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS LE JOUR DU SCRUTIN

**Asunción, le 21 avril 2008** – Une délégation de six parlementaires de la **Confédération parlementaire des Amériques (COPA)**, dirigée par M<sup>me</sup> Edda Acuña, première vice-présidente de la COPA et sénatrice de la province de Buenos Aires en Argentine, a observé les élections générales du 20 avril 2008. La délégation de la COPA était également composée de : M<sup>me</sup> Silvia Caballero, députée de la Province de Buenos Aires, en Argentine; M. Ernesto Angulo Milla, député de l'Assemblée législative d'El Salvador; MM. Mario López Valdez et Eduardo Nava, sénateurs du Congrès de l'Union du Mexique; M. Alexandre Cloutier, député de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que de quatre conseillers en matière électorale. La délégation a constaté que le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans le respect des règles électorales en vigueur lors de cette élection.

Au cours de la journée du vote, les membres de la délégation se sont déplacés dans la capitale, Asunción, et dans le département Central afin d'observer le déroulement des élections dans près de cinquante bureaux de vote. Malgré quelques mentions d'irrégularités, les membres de la délégation ont constaté que la procédure électorale avait été respectée et que le scrutin s'était déroulé dans l'ordre. « L'enthousiasme des électeurs et leur volonté à participer à ce rendez-vous électoral si important m'ont beaucoup impressionné », a déclaré Mme Acuña. De plus, les membres de la délégation ont souligné la rigueur dont a fait preuve le personnel électoral ainsi que les représentants des partis politiques dans l'accomplissement de leur tâche.

Depuis son arrivée le 16 avril, en plus de l'observation réalisée dans les bureaux de vote, la délégation de la COPA a procédé à d'importantes rencontres avec les candidats à la présidence du pays, avec des autorités du Congrès et de la Justice électorale, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, dans le but de s'informer sur la situation prévalant dans le pays.

Il s'agit de la 7<sup>e</sup> mission d'observation de la COPA qui, prenant une part de plus en plus active en matière d'observation électorale sur le continent américain, confirme son rôle stratégique dans le domaine de la consolidation de la démocratie. Fondée dans la ville de Québec en 1997, cette organisation réunit plus de 300 assemblées parlementaires d'États unitaires, fédéraux et fédérés, ainsi que des parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques.